



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 12

Commerce et développement

Programme 10

Commerce et développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021 ***	59
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021	77
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.	76

* [A/75/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

Chargée de promouvoir une économie mondiale inclusive, en accordant la priorité aux besoins et aux intérêts des pays en développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) continue de redoubler d'efforts pour favoriser le commerce et le développement et traiter les questions connexes relevant des domaines du commerce, de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Par ses activités, organisées autour de trois piliers – recherche et analyse des politiques, concertation favorisant le consensus et coopération technique – la CNUCED contribue efficacement à aider ses États membres à atteindre les objectifs de développement durable et les cibles pertinentes définis dans les textes issus de ses grandes conférences des Nations Unies.

L'appui à la réalisation des objectifs de développement durable demeure l'axe central des travaux de la CNUCED et le présent projet est pour moi l'occasion de démontrer que grâce au programme de travail qu'elle s'est fixé, la CNUCED continue de fournir des travaux de recherche et des analyses de grande qualité et fondés sur des données factuelles qui orientent les politiques nationales, régionales et internationales, dans le respect du principe consistant à ne laisser personne de côté. Sur la base de ces analyses, la CNUCED renforce les capacités nécessaires dans les pays en développement dans le cadre d'activités de coopération technique, en prêtant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Par ailleurs, les organes intergouvernementaux de la CNUCED continuent de s'efforcer de dégager un consensus sur les politiques qui permettent aux pays en développement de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'intégration économique ainsi que de résoudre les problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui touchent tous les domaines d'activité.

À l'horizon 2021, je m'engage à aider l'organisation à appliquer les décisions issues de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en s'attaquant aux problèmes dans les domaines du commerce et du développement que rencontrent les pays en développement dans leur ensemble, quelle que soit la région à laquelle ils appartiennent. La CNUCED continuera de veiller à ce que ses activités soient coordonnées avec celles d'autres organisations internationales et les complètent, et de travailler avec les instances internationales de coopération économique compétentes dans les domaines relevant de son mandat, dans le but de traiter les questions touchant l'économie et le développement qui demeurent d'actualité et celles qui se font jour.

Le Secrétaire général de la CNUCED,
(Signé) Mukhisa **Kituyi**

A. **Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 12.1 La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement, comme indiqué au paragraphe 10 du Maafikiano de Nairobi, et les pays en transition, à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale afin de favoriser la croissance et le développement durables et inclusifs. Elle a pour vocation de promouvoir une économie mondiale inclusive en facilitant l'élaboration des politiques nationales et internationales, tout en tenant dûment compte des besoins et des intérêts des pays en développement. Comme indiqué dans le Maafikiano de Nairobi, « le rôle important de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, ainsi que des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, sera renforcé ». Le mandat de la CNUCED découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale ainsi qu'aux sessions quadriennales de la Conférence, en particulier des principales fonctions de la Conférence énoncées au paragraphe 3 de la section II de la résolution [1995 \(XIX\)](#) de l'Assemblée. Dans un contexte marqué par l'existence d'un ensemble complexe de problèmes touchant le commerce et le développement, la CNUCED est appelée à allouer en priorité ses ressources à des actions visant à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production, à combler les fossés technologique et numérique qui se creusent, à garantir une gestion macroéconomique saine et à conseiller les gouvernements en ce qui concerne le financement du développement, ce qui passe par la lutte contre les flux financiers illicites et la prestation d'une assistance technique sur les questions concernant la dette. La CNUCED continuera également de fournir une assistance aux gouvernements, en vue de renforcer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement durable, dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

- 12.2 Pour atteindre ses objectifs, la CNUCED organise ses travaux autour de trois piliers interdépendants : a) elle mène des travaux de recherche et des analyses de grande qualité et fondés sur des données factuelles qui orientent les politiques nationales, régionales et internationales, dans le but de permettre l'instauration d'un développement inclusif, durable et axé sur le principe consistant à ne laisser personne de côté ; b) sur la base de ces analyses, elle mène des activités de coopération technique, en prêtant une attention particulière aux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; c) elle réunit les États membres au sein de ses organes intergouvernementaux afin de dégager un consensus sur les politiques qui permettent aux pays en développement de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'intégration économique ainsi que de résoudre les problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui touchent tous les domaines d'activité.
- 12.3 Au vu de l'accentuation de l'interdépendance entre tous les pays, la CNUCED conservera sa perspective unique et son engagement en faveur du développement dans le cadre de ces trois piliers, tout en restant à l'écoute de tous les États membres et en leur rendant des comptes. La CNUCED s'occupe de questions interdépendantes qui sont essentielles pour tous les pays afin de parvenir à une croissance et à un développement durables et équitables ; elle doit pour ce faire veiller à mener l'ensemble de ses sous-programmes dans une perspective d'enrichissement mutuel et de coopération dans des domaines tels que la coopération Sud-Sud, l'investissement et l'économie numérique, en

tenant dûment compte de l'incidence croissante de ces sujets sur le commerce mondial et le développement.

- 12.4 La CNUCED continuera d'aider ses États membres à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui met en évidence l'interaction entre développement durable et commerce, finance, investissement et technologie. La CNUCED est responsable de huit indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au niveau mondial et contribue activement au suivi et à la réalisation d'un large éventail d'objectifs ; ses contributions concernent principalement les objectifs 8, 9, 10 et 17, mais elle contribue également de façon importante aux objectifs 2, 5, 12, 15 et 16. En outre, la CNUCED continuera de contribuer aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en concourant au contrôle et au suivi des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. Les activités que mène la CNUCED dans le cadre de ses sous-programmes correspondent également aux perspectives définies dans d'autres programmes pertinents, notamment les décisions et recommandations arrêtées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, les textes, la Déclaration de principes et le Plan d'action issus du Sommet mondial sur la société de l'information, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et les résultats de la vingt-cinquième session et des sessions antérieures de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- 12.5 Outre qu'elle tiendra compte de ces programmes mondiaux, la CNUCED s'efforcera en particulier de veiller à l'exécution des mandats découlant de la quinzième session quadriennale de la Conférence, qui se tiendra en 2020 à Bridgetown, ou renforcés à cette occasion ; cette quinzième session offrira aux États membres une occasion importante de se réunir pour débattre des faits nouveaux et des tendances à long terme relevés dans le domaine du commerce et du développement, ainsi que de questions interdépendantes touchant la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable, et pour faire un bilan des résultats obtenus et des difficultés rencontrées durant les quatre premières années d'application du Programme 2030.
- 12.6 Au cours des quatre dernières années, la CNUCED a renforcé ses systèmes de planification, de suivi et d'évaluation afin d'accroître son efficacité, de favoriser la transparence et de mieux appliquer le principe de responsabilité. Elle continuera à s'efforcer d'instaurer une culture de gestion axée sur les résultats dans toute l'organisation, moyennant le recours à la formation et à la formulation de directives, et renforcera ses capacités internes de collecte et de communication des données sur les résultats.
- 12.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Des informations et données économiques et financières à jour et exactes sont toujours disponibles à l'échelle des pays et des régions et la coopération avec les entités concernées pour la production de statistiques se poursuit ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires sont toujours disponibles pour financer les programmes de coopération technique et les États membres réunissent les conditions et disposent des capacités nécessaires à l'adoption et à l'application des politiques et stratégies ;
 - c) Il existe une volonté politique de parvenir à un consensus lors des réunions intergouvernementales ;

- d) Des décisions réaffirmant le programme de travail existant sont arrêtées à la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Bridgetown en 2020, et la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce s'avère fructueuse ;
- e) Les décisions et recommandations issues de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se dérouler à Doha du 21 au 25 mars 2021, seront conformes aux éléments convenus.

12.8 La CNUCED prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient et compte tenu de son mandat et de sa stratégie de prise en compte systématique du genre. Dans ses rapports phares, elle examine la dimension de genre des principaux thèmes étudiés et propose des analyses des politiques commerciales internationales sous l'angle du genre. En outre, elle mène des activités qui permettent d'informer les femmes des règles commerciales et des procédures douanières et de les aider à réduire leurs charges et à élargir leurs débouchés en renforçant leurs compétences entrepreneuriales, comme par exemple l'initiative « Borderline », qui concerne six districts frontaliers du Malawi, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie. En 2021, la CNUCED continuera de renforcer la capacité des États membres à concevoir et à appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer parti des possibilités offertes par le commerce international. L'équipe spéciale chargée de la coordination des statistiques internes s'emploiera à améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques pour aider les décideurs à élaborer des politiques en matière de commerce et de développement qui soient inclusives et qui tiennent compte des questions de genre.

12.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la CNUCED continuera à allier ses compétences spécialisées au rayonnement et à la présence des entités partenaires en vue de maximiser l'effet de l'appui fourni aux bénéficiaires. La CNUCED joue un rôle actif dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement : ainsi, elle fait partie d'une équipe spéciale sur le renforcement de la collaboration avec huit bureaux de coordonnateurs résidents, dont l'objectif est de définir avec clarté les points d'ancrage d'une démarche et des mécanismes permettant à la CNUCED et à d'autres organismes et institutions spécialisées non résidents d'agir de façon agile et efficace au niveau des pays. En outre, la CNUCED a conclu des accords de partenariat avec diverses organisations internationales et organisations non gouvernementales, institutions du monde universitaire et entités du secteur privé. Elle continuera à renforcer les mécanismes de partenariat avec le secteur privé en mettant à jour ses lignes directrices en matière de diligence raisonnable, en s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience du Pacte mondial des Nations Unies. La CNUCED utilisera son pouvoir de mobilisation pour amener les différentes parties prenantes à débattre, à partager leurs données d'expérience, à recenser les meilleures pratiques et à élaborer des normes mondiales concernant les questions les plus urgentes. En 2019, la semaine du commerce électronique organisée par la CNUCED a ainsi attiré plus de 1 500 participants issus de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques et des secteurs technologiques ; il s'agissait de nouer des partenariats plus étroits avec le secteur privé et ainsi de renforcer les capacités et de fournir les outils nécessaires à la transformation de l'économie numérique.

12.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CNUCED participe activement aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses organes subsidiaires. Comptant parmi les cinq principaux acteurs institutionnels du suivi du financement du développement, la CNUCED dirige le dialogue interinstitutions sur le suivi des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs et sur la reddition de comptes à cet égard dans le cadre du mécanisme consacré au suivi de la tenue des engagements pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba, en accordant une attention particulière aux aspects touchant le commerce, la finance, l'investissement et la technologie. La CNUCED contribue aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en concourant au contrôle et au suivi des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. En outre, elle continue de diriger le Groupe interinstitutions des

Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en vue d'assurer « l'unité » des activités opérationnelles au niveau des pays, en collaboration avec 14 autres entités.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.11 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	73/241	Migrations internationales et développement
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	73/243	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
66/288	L'avenir que nous voulons	73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
68/219	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/201	Commerce international et développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/202	Système financier international et développement
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
72/234	Participation des femmes au développement	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
		74/239	Coopération Sud-Sud

Rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session	TD/519/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session : le Maafikiano de Nairobi
TD/500/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha		

Produits

12.12 On trouvera dans le tableau 12.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 12.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	10	9	10
1. Documents et documents de séance établis pour le Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
2. Rapports sur la suite donnée aux décisions et recommandations des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED	1	1	1	1
3. Rapports sur les questions appelant des décisions du Conseil du commerce et du développement dans le cadre de la suite donnée aux décisions et recommandations de la quinzième session quadriennale de la Conférence	1	1	1	1
4. Documents de séance ou de travail établis pour le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	4	4	4	4
5. Évaluations externes des programmes et projets de la CNUCED : aperçu général. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED	1	1	1	1
6. Synthèse des évaluations des cinq sous-programmes et informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations	1	1	–	–
7. Rapport sur l'évaluation externe du sous-programme de la CNUCED	–	–	–	1
8. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	28	28	28	28
9. Réunions du Conseil du commerce et du développement, y compris dans le cadre des sessions annuelles, des sessions extraordinaires et des réunions directives du Conseil et de ses organes subsidiaires	26	26	26	26
10. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	11	9	9	9
11. Débats d'experts ad hoc organisés aux fins de la création et du transfert de connaissances sur des sujets qui seront déterminés par le Secrétaire général de la CNUCED, en consultation avec les États membres	3	3	3	3
12. Symposium public avec des représentants de la société civile et des États membres organisé aux fins de la création et du transfert de connaissances en rapport avec le programme de travail de la CNUCED, sous réserve d'un examen plus approfondi et d'une décision du Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
13. Conférence Raúl Prebisch organisée pour promouvoir le transfert de connaissances sur des questions d'actualité en matière de commerce et de développement	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
14. Organisation de dialogues multipartites à Genève aux fins du partage et du transfert de connaissances sur des questions d'actualité en matière de commerce international et de développement	2	–	1	1
15. Manifestations de haut niveau avec des conseillers spéciaux et des champions de la CNUCED organisées pour contribuer au transfert de connaissances	2	2	1	1
16. Réunions avec des représentants de gouvernements, y compris au niveau ministériel, organisées aux fins du partage et du transfert de connaissances sur la définition et la coordination des stratégies nationales de développement axées sur le développement durable	2	1	1	1
17. Manifestation de réseautage à l'intention de la société civile (« HiveTalk ») aux fins du partage et du transfert de connaissances	–	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	10	12	10
18. Documents de fond sur des questions touchant le commerce et le développement aux fins de la création et du transfert de connaissances	1	1	1	1
19. Rapports sur les évaluations des projets menés au titre du Compte de l'ONU pour le développement et sur les évaluations externes requises par les accords relatifs aux contributions	8	8	10	8
20. Articles d'opinion du Secrétaire général	1	1	1	1

C. Activités de fond

Bases de données et autres supports numériques : rapport annuel de la CNUCED, base de données concernant la société civile de la CNUCED et alertes électroniques à l'intention de la société civile.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : documents de la série « La CNUCED en bref » ; activités d'information de la société civile ; supports pour l'information à l'échelle régionale ; dossiers de presse et prospectus de promotion des publications phares ; supports d'information du public sur la CNUCED (brochures, affiches et dossiers notamment) ; séances d'information spécifiques à l'intention d'étudiants, de délégués et d'universitaires de passage organisées dans les locaux de la CNUCED et, sur demande, ailleurs.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, notamment du Secrétaire général et de la Secrétaire générale adjointe ; communiqués de presse et notes d'information sur la CNUCED ; et bulletins d'information sur le Web.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site et pages Web et applications de médias sociaux de la CNUCED contenant des informations sur l'organisation, les réunions et les manifestations, les documents et les publications, et supports d'information à l'intention de la presse et du public, qui comportent notamment des informations sur l'évaluation.

Activités d'évaluation

- 12.13 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :
- a) Synthèse des évaluations des cinq sous-programmes et informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations ;
 - b) Auto-évaluation de l'initiative eTrade for All ;
 - c) Auto-évaluation des partenariats axés sur la promotion de l'investissement aux fins de l'élaboration, du marketing et de la facilitation de projets relatifs aux objectifs de développement durable et susceptibles de recevoir le soutien des banques ;

- d) Auto-évaluation des activités visant à renforcer la capacité des décideurs politiques des pays en développement à combler les lacunes d'ordre réglementaire et institutionnelle dans le domaine de la gouvernance de la dette souveraine ;
 - e) Auto-évaluation des activités visant à aider les États membres à mettre au point et à appliquer des stratégies d'exportation de produits durables dans le cadre d'examen nationaux des exportations de produits durables ;
 - f) Auto-évaluation des activités visant à renforcer les capacités de certains pays parmi les moins avancés pour leur permettre de valoriser et de diversifier les exportations de produits halieutiques ;
 - g) Auto-évaluation des activités visant à renforcer les capacités des décideurs politiques à évaluer l'incidence des mesures non tarifaires sur le commerce international et à formuler des réponses politiques appropriées ;
 - h) Auto-évaluation des activités visant à renforcer les capacités des pays en développement afin de leur permettre de passer à des modes durables de transport de marchandises ;
 - i) Auto-évaluation des activités visant à soutenir les efforts que font les petits États insulaires en développement pour renforcer leur résilience économique.
- 12.14 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations susmentionnées au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. La CNUCED est déterminée à assurer l'efficacité de ses programmes et de son organisation et à obtenir des résultats durables et probants en matière de développement. Les évaluations ont confirmé la pertinence des objectifs et des domaines de travail définis dans les sous-programmes et les projets. Elles ont également mis en évidence le rôle unique que joue la CNUCED en promouvant un environnement économique mondial équitable qui favorise le développement durable, comme cela a été rappelé dans le Maafikiano de Nairobi, et le fait que le travail de la CNUCED est crucial pour assurer la bonne exécution du Programme 2030. S'agissant des résultats obtenus, les évaluations ont montré que la CNUCED a contribué à la réalisation d'un certain nombre de résultats escomptés aux niveaux national, régional et mondial. Par exemple, il est ressorti de l'évaluation d'un sous-programme qu'une étude diagnostique sur l'intégration du commerce réalisée pour le compte de l'Éthiopie a été utilisée aux fins de la prise en compte des questions commerciales dans le plan quinquennal national. L'évaluation du soutien apporté par la CNUCED aux fins de la valorisation des exportations de produits halieutiques fournit un autre exemple : ce soutien a été cité comme ayant facilité la révision de la réglementation du contrôle sanitaire des produits d'origine aquatique au Mozambique.
- 12.15 Une synthèse des évaluations des sous-programmes de la CNUCED et un examen des résultats découlant de la mise en œuvre des recommandations montrent à quel point les évaluations ont permis de renforcer les sous-programmes de la CNUCED. Ainsi, de nouvelles initiatives ont été mises en œuvre à l'échelle du secrétariat de la CNUCED pour resserrer la collaboration et le dialogue entre les divisions, comme l'initiative « Crossing the Line ». En ce qui concerne l'intégration des questions de genre, par exemple, le sous-programme 2 (Investissement entreprises) a donné suite à une recommandation visant à rendre les objectifs d'équité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes plus explicites dans son travail en prenant systématiquement en compte le genre dans les trois piliers organisant ses activités. Dans le domaine de la recherche et de l'analyse des politiques, il convient de souligner que depuis 2017 la CNUCED examine dans tous ses rapports phares la dimension de genre des principales thématiques étudiées et qu'elle propose des analyses des politiques commerciales internationales sous l'angle du genre.
- 12.16 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :
- a) Évaluation du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) ;
 - b) Huit évaluations de projets achevés.

Programme de travail

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif

- 12.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un développement durable et inclusif, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, et de progresser sur la voie d'une solution durable au problème de la dette des pays en développement ainsi que de l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée mais non remplacée par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Stratégie

- 12.18 Pour contribuer à la promotion d'un développement durable et inclusif, d'une croissance soutenue, du plein emploi et d'un travail décent pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, le sous-programme continuera de recenser les besoins et mesures spécifiques découlant de l'interdépendance entre le commerce, la finance, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques, en étudiant l'incidence de ces facteurs sur le développement, et organisera pour ce faire ses activités autour des trois piliers que sont la recherche et l'analyse, les délibérations intergouvernementales et la coopération technique. Il est également prévu dans le cadre du sous-programme d'appuyer les efforts que font les pays en développement pour formuler des stratégies de développement et des options et recommandations politiques pratiques à tous les niveaux afin de relever les défis de la mondialisation et de la réalisation des objectifs de développement durable. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : il facilitera la compréhension de la cohérence entre les règles, pratiques et mécanismes économiques internationaux et les politiques et stratégies de développement nationales. Parmi les résultats déjà obtenus citons le recadrage du débat et la formulation par le sous-programme de l'idée d'un Nouveau Pacte vert mondial pour renforcer la coordination des politiques en faveur de la croissance mondiale et du développement durable. Les initiatives nationales visant à appliquer le Programme 2030 ne produiront leur plein effet que si elles sont mises en rapport les unes avec les autres et appuyées dans le cadre de dispositifs et de structures régionales et mondiales complémentaires. Le sous-programme a assorti sa proposition de Nouveau Pacte vert mondial d'une série de concepts connexes devant être examinés par les États membres. Le Nouveau Pacte vert mondial a permis de mieux comprendre la cohérence entre les règles économiques internationales et les politiques nationales et d'aider les pays en développement dans leurs efforts de formulation de stratégies de développement en proposant une voie permettant de passer des décisions aux actions grâce à la mise en place d'un cadre général plus intégré en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 12.19 Pour contribuer davantage à la promotion d'un développement durable et inclusif, d'une croissance soutenue, du plein emploi et d'un travail décent pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, le sous-programme continuera de fournir en temps voulu des statistiques de qualité et soutiendra les efforts déployés par les pays en développement pour étoffer leurs systèmes statistiques nationaux en proposant à ces pays une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les liens entre les politiques relatives à l'économie et au développement et la prise de décisions seront resserrés, et la compilation et la diffusion des statistiques officielles des États membres seront améliorées. Parmi les résultats déjà obtenus citons la production de la première série de statistiques complètes sur le commerce des

services, avec l'assistance technique du sous-programme, par les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, et l'organisation d'une formation sur les statistiques relatives au commerce des biens et des services à plus de 2 000 personnes de 116 pays, dont près de 40 % de femmes, en recourant à des technologies d'apprentissage en ligne d'un bon rapport coût/efficacité et respectueux de l'environnement. D'importants progrès ont été accomplis, conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans l'élaboration d'un cadre statistique conceptuel concernant l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable, relatif aux flux financiers illicites. Suite à ces travaux et au vu des progrès réalisés, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a reclassé l'indicateur dans la catégorie II. En outre, l'Assemblée générale a demandé à la CNUCED de lui faire rapport, à sa soixante-quinzième session, sur la promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable, dans le cadre de son rapport intitulé *SDG Pulse* (voir la résolution 74/206 de l'Assemblée).

- 12.20 Pour contribuer aux progrès sur la voie d'une solution durable au problème de la dette des pays en développement, le sous-programme favorisera une coopération plus étroite à tous les niveaux en ce qui concerne les interactions entre des stratégies de financement du développement efficaces, la soutenabilité de la dette et une gestion rigoureuse de celle-ci, notamment en proposant d'importantes contributions sur la dette et sur sa soutenabilité et sur le traitement des questions systémiques en vue de l'établissement du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Le sous-programme mettra également l'accent sur les obstacles à la soutenabilité de la dette à court et à long terme des pays en développement et sur la mobilisation de ressources financières durables à l'échelle nationale et à l'échelle internationale aux fins du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17 afin de faciliter les progrès sur les questions de la dette et du financement du développement. En outre, le sous-programme proposera aux pays en développement une assistance technique, des formations et un accompagnement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les capacités nationales en matière de gestion efficace de la dette seront renforcées. Parmi les résultats déjà obtenus citons la formulation d'analyses et d'avertissements concernant les dangers d'une augmentation de l'endettement privé, notamment dans les pays en développement, et la présentation d'estimations de l'incidence du manque de financement consacré à la réalisation des objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette dans 30 pays en développement, et l'élargissement du dispositif de fourniture de systèmes d'alerte rapide, qui concerne désormais 32 pays.
- 12.21 Pour favoriser l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée mais non remplacée par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le sous-programme continuera de mener des travaux de recherche et d'analyse sur les tendances qui se dégagent et les perspectives qui se profilent s'agissant du renforcement de la coopération et de l'intégration entre pays en développement. Le sous-programme s'emploiera également à proposer une assistance technique et à diffuser les meilleures pratiques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : il devrait permettre aux pays en développement de mieux comprendre l'environnement économique mondial et d'être mieux armés pour faire des choix stratégiques qui favorisent un développement inclusif et durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons le partage entre pays en développement de données d'expériences réussies en matière de politiques de transformation structurelle dans les domaines recensés, à savoir le commerce et l'industrialisation, la politique macroéconomique et la transformation structurelle. En renforçant la capacité à formuler des politiques axées sur la diversification, l'innovation et la transformation structurelle, le sous-programme a favorisé dans la région de l'Afrique australe une intégration économique qui passe par la coordination de la politique industrielle et le soutien aux chaînes de valeur régionales.
- 12.22 Pour exécuter les mandats confiés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/10, sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et 74/117, sur l'assistance au peuple palestinien, le sous-programme continuera à prêter assistance au peuple palestinien, conformément

à l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi. Parmi les résultats déjà obtenus citons la reconnaissance obtenue par des travaux de la CNUCED (par exemple, les rapports sur la déperdition fiscale) qui ont servi de documents de référence dans le cadre des activités d'un certain nombre d'instances internationales. En outre, les services consultatifs de la CNUCED ont permis au Bureau central palestinien de statistique et à l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique de réaliser une modélisation économétrique de l'économie palestinienne.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 12.23 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir une meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et des choix politiques favorables au développement inclusif et durable aux niveaux national, régional et international (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait qu'on a recensé 674 citations dans les médias portant sur les choix de politique macroéconomique et financière axés sur la croissance préconisés dans les travaux de recherche produits par le sous-programme, contre un objectif fixé à 550 citations.

Exécution du programme en 2019 : une meilleure compréhension des défis en matière de développement que représentent les plateformes numériques a contribué à la révision par les États membres des politiques concernant l'économie numérique

- 12.24 L'analyse présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2018 : Pouvoir, plateformes et l'illusion du libre-échange* a été construite autour de l'idée de l'émergence de risques de monopole en ce qui concerne les plateformes numériques et de la nécessité de réglementer l'économie numérique. En 2019, trois autres rapports portant sur la même question ont été publiés dans le cadre du sous-programme, à savoir les rapports intitulés : « Rising product digitalisation and losing trade competitiveness », « South-South digital cooperation for industrialization: a regional integration agenda » et « Growing trade in electronic transmissions : implications for the South ». Dans ces publications, une longue analyse des défis en matière de développement que les grandes plateformes numériques représentent pour les pays en développement a été proposée et assortie de suggestions concernant un certain nombre de mesures et de règles spécifiques que pourraient adopter des pays en développement afin d'accroître les avantages de l'économie numérique pour leurs populations. On y trouvait par exemple les propositions suivantes : a) la propriété des données et la déclaration de souveraineté sur leurs données ; b) la localisation des données, qui implique que les données collectées par les entreprises étrangères seront traitées dans les centres de données situés à l'intérieur des frontières nationales du pays ; c) l'application de droits de douane sur les transmissions électroniques.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.25 Le travail effectué a contribué à promouvoir un développement inclusif et durable, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, comme le montrent l'adoption de deux nouvelles politiques de réglementation de l'économie numérique et une évolution dans l'élaboration des politiques découlant d'une meilleure compréhension par les décideurs politiques de l'environnement économique mondial et des choix politiques en faveur d'un développement inclusif et durable. Les modifications apportées par les États membres à leurs politiques numériques sont illustrées par les changements de position de certains pays en développement dans les négociations multilatérales, ainsi que par leur nouvelle approche de la réglementation des plateformes numériques au niveau national. Par exemple, le projet de politique relative au commerce électronique de l'Inde, présenté en février 2019, contient des citations de l'étude intitulée « Rising product digitalisation and losing trade competitiveness » et

réalisée dans le cadre du sous-programme concernant les estimations établies par l'Inde des pertes de recettes fiscales découlant de l'instauration d'un moratoire sur les transmissions électroniques. L'étude sur les transmissions électroniques réalisée dans le cadre du sous-programme a également conduit au dépôt de propositions dans le cadre des négociations multilatérales menées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ainsi, l'Inde et l'Afrique du Sud ont cité l'étude du sous-programme dans leur communication sur le Programme de travail sur le commerce électronique (WT/GC/W/747). À l'invitation du secrétariat de l'OMC, l'étude a été présentée aux membres de l'organisation en avril 2019. L'étude a également fait l'objet d'un débat de grande ampleur entre les États membres lors de la réunion du Conseil général de l'OMC qui s'est tenue en juillet 2019 sur le Programme de travail sur le commerce électronique. Si elles étaient acceptées, les propositions présentées aux réunions du Conseil général de l'OMC aboutiraient à l'instauration d'un cadre multilatéral qui augmenterait considérablement les ressources fiscales tirées par les pays en développement des droits de douane sur le commerce électronique. Les décideurs de plusieurs pays en développement ont également bénéficié des services de renforcement des capacités et de conseil fournis dans le cadre du sous-programme concernant ces propositions, ce qui devrait faciliter la création d'entreprises locales spécialisées dans le numérique et développer l'économie numérique dans ces pays. L'influence des travaux menés au titre du sous-programme sur les débats concernant l'économie numérique et sur l'élaboration des politiques s'est déjà fait sentir. À la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a largement cité l'étude réalisée dans le cadre du sous-programme et s'est fortement appuyé sur son programme régional de coopération numérique dans son rapport annuel de 2018 portant sur la coopération Sud-Sud dans un monde numérique. Le rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique créé à l'initiative du Secrétaire général, intitulé « L'ère de l'interdépendance numérique » et présenté en juin 2019, contient également des citations tirées des études menées par la CNUCED.

Tableau 12.2
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Aucune réglementation de l'économie numérique dans les pays en développement, étant donné que les plateformes numériques sont pour la plupart situées dans les économies développées	Un grand pays en développement demande à la CNUCED d'élaborer des propositions concernant une politique industrielle numérique pour les pays en développement	Des propositions de politique industrielle numérique pour les pays en développement sont élaborées et soumises à l'examen des États membres	<i>Le Rapport sur le commerce et le développement</i> de 2018 et trois autres études abordent la question de la politique industrielle numérique	Deux pays adoptent des politiques qui réglementent le commerce électronique et déposent des propositions de modification des règles multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une méthode pour mesurer les flux financiers illicites : améliorer les perspectives de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

- 12.26 Les travaux relatifs aux flux financiers illicites se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et des mesures de renforcement des capacités seront prises pour aider les pays à estimer ces flux de façon plus réaliste, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée

pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 12.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence de méthode et de données fiables sur les flux financiers illicites dans les statistiques de la balance des paiements	Disponibilité d'une méthode pour estimer les flux financiers illicites dans les statistiques de la balance des paiements	Application de la nouvelle méthode aux statistiques de balance des paiements de neuf pays africains participants	Neuf pays participants commencent à appliquer la nouvelle méthode dans les statistiques de leurs balances des paiements

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration de la politique industrielle et promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique australe (nouveau résultat)

- 12.27 Les activités du sous-programme sont menées dans plusieurs régions pour appuyer les efforts que font les États membres pour atteindre une croissance soutenue, un développement inclusif et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous. Il est ressorti des analyses de la CNUCED que depuis le milieu des années 1990 la croissance économique en Afrique australe avait été principalement fondée sur des facteurs externes, alors que les gains de productivité dans la région avaient été faibles et que la transformation structurelle avait été lente. Malgré ces difficultés, les pays d'Afrique australe semblent bien placés pour développer des chaînes de valeur au niveau régional. Des travaux de recherche récents de la CNUCED¹ et de la Commission économique pour l'Afrique² ont montré que la partie méridionale du continent se distingue en matière d'intégration tout autant qu'en matière de complémentarité commerciale. Consciente de ces particularités et de l'importance de l'intégration productive à l'échelle régionale comme moyen de revitaliser le secteur industriel et de favoriser la croissance économique, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a adopté une stratégie industrielle commune dans le but de promouvoir la mise en place d'une base industrielle intégrée au sein de la SADC : cela passerait par l'exploitation de synergies régionales dans la production à valeur ajoutée et par l'amélioration de la compétitivité des exportations, grâce notamment à la collaboration en matière de développement de chaînes de valeur régionales et à la conduite d'interventions ciblées.
- 12.28 Le sous-programme a appuyé les efforts que fait la SADC pour faciliter le développement de chaînes de valeur régionales et favoriser la coordination des politiques industrielles. En coopération avec la SADC, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le sous-programme a recensé les secteurs dans lesquels il était possible de coopérer, à savoir l'équipement minier, l'agroalimentaire et l'électricité, et proposé une série de mesures politiques concrètes à adopter aux niveaux national et régional. Il s'agirait notamment d'élaborer la version définitive du Cadre régional de qualifications de la SADC, de mettre au point une plateforme de partage des connaissances sur les politiques relatives au contenu local dans le cadre de la Stratégie d'industrialisation de la SADC, d'harmoniser les normes en vigueur au sein de la SADC en ce qui concerne les principaux produits de base et de promouvoir un pacte concernant un supermarché

¹ « Structural transformation and export diversification in Southern Africa » (UNCTAD/GDS/ECIDC/2017/5).

² *Rapport économique sur l'Afrique 2015 : l'industrialisation par le commerce* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.15.II.K.2).

régional. La liste complète des 21 propositions a été incluse dans le programme d'intégration et figure désormais dans le document final officiel de l'atelier régional coorganisé par le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'investissement de la République-Unie de Tanzanie, l'ONUDI et la SADC et qui s'est tenu à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en décembre 2017.

Situation interne et réponse

- 12.29 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'accent n'avait pas suffisamment été mis au départ sur la relation entre le secteur public et le secteur privé dans la mise en œuvre du cadre régional régissant les chaînes de valeur. Après avoir recensé les domaines prioritaires pour les États membres et les mesures pertinentes, après avoir organisé un rapprochement des positions des divers gouvernements sur ces politiques et après avoir informé les décideurs de ces politiques, le sous-programme s'attendait à ce que le secteur privé des pays de la SADC donne suite au nouveau cadre en développant les chaînes de valeur régionales existantes et en investissant dans de nouvelles chaînes. Or cela n'a pas encore été le cas.
- 12.30 On a pris conscience de cette difficulté et du fait que, comme on l'a constaté, le fait de mettre en évidence des possibilités d'action et en outre de proposer des mesures ne permet pas automatiquement d'obtenir des résultats sur le terrain ; dans cette entreprise, on n'avait pas accordé toute l'attention nécessaire à la communication avec le secteur privé et au fait de remporter son adhésion. En réponse, le sous-programme poursuivra ses efforts en aidant les pays bénéficiaires à mettre en place des chaînes de valeur dans la région et à appliquer des stratégies qui tiennent compte de la dimension régionale et qui visent à assurer une intégration de la production dans les domaines recensés. Il contribuera également à faire en sorte que le secteur public et le secteur privé nouent un dialogue régulier et à renforcer les capacités des décideurs de plusieurs pays de la région en matière de politique industrielle.
- 12.31 En particulier, le sous-programme s'emploiera à : a) aider le gouvernement mauricien à formuler une politique industrielle et un plan stratégique pour Maurice pour la période 2020-2025 et à faciliter les débats avec les principales parties prenantes moyennant l'organisation de deux ateliers à l'échelle nationale ; b) aider le gouvernement mozambicain à évaluer et à réviser la stratégie de politique industrielle présentée en 2018 et à faciliter les débats avec les principales parties prenantes moyennant l'organisation d'un atelier à l'échelle nationale ; c) étudier les possibilités d'intégration de la fabrication et de la production de cultures à usage non alimentaire dans la région et à favoriser les liens entre les principaux acteurs afin de construire une chaîne de valeur à part entière dans le secteur textile, en mettant l'accent sur Maurice et la République-Unie de Tanzanie.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.32 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à promouvoir un développement inclusif et durable, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, comme devraient le montrer la participation plus active du secteur privé aux débats sur les politiques publiques et l'expansion des activités transfrontalières des entreprises de la région. En outre, cela se manifesterait par une intensification des interactions entre les acteurs essentiels en ce qui concerne la chaîne de valeur des textiles, qui est très prometteuse mais sous-développée, et l'élaboration de stratégies de politique industrielle susceptibles de soutenir et d'encourager l'investissement privé au bénéfice de secteurs prometteurs. Ces résultats devraient en retour favoriser à terme une industrialisation et une croissance durables grâce au développement de chaînes de valeur régionales, conformément aux objectifs de développement durable n^{os} 8 et 9.

Tableau 12.4
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ne se sont dotés d'aucun cadre de politique industrielle spécifiquement orientée vers la constitution et le développement de chaînes de valeur régionales	Une demande est adressée à la CNUCED, qui est priée de soutenir la stratégie d'industrialisation de la SADC et d'élaborer des propositions visant à rendre opérationnelle une politique industrielle régionale commune incluant des chaînes de valeur régionales	De premières propositions en vue d'une politique industrielle régionale sont élaborées par plusieurs pays de la SADC	Les secteurs dans lesquels des chaînes de valeur régionales pourraient être établies et des acteurs pertinents mis en rapport sont répertoriés et présentés à plusieurs pays de la SADC et à des entreprises du secteur privé	Le secteur privé participe plus activement aux débats concernant la politique économique et les activités transfrontalières des entreprises de la région sont en expansion

Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.33 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

66/188	Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes	74/117 74/203	Assistance au peuple palestinien Soutenabilité de la dette extérieure et développement
71/227	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance	74/205 74/206	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
73/240	Vers un nouvel ordre économique international		
74/10	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien		

Produits

12.34 On trouvera dans le tableau 12.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.5

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	9	11	10
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les thèmes suivants : soutenabilité de la dette extérieure et développement, coopération Sud-Sud, assistance au peuple palestinien, coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien, et situation des Palestiniennes et aide à leur apporter	5	4	5	5
2. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	–	–	1	–
3. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement, notamment sur les questions liées au financement du développement et sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, et aperçu général du <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	3	3	3	3
4. Rapports destinés à la Commission du commerce et du développement et à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	1	1	1	1
5. Rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	24	43	24
6. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires	4	4	4	4
7. Séances de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	6	–	25	–
8. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	5	3	3	3
9. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
10. Réunions de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts pluriannuelles connexes	3	3	3	3
11. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	6	6	6	6
12. Conférence sur la gestion de la dette	6	6	–	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	19	19	19	19
13. Projet visant à renforcer les capacités publiques, privées et/ou internationales en matière d'assistance au peuple palestinien	1	1	1	1
14. Projet concernant le développement du commerce des services dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	1	1	1	1
15. Projet concernant les politiques de développement aux fins de la croissance économique durable en Afrique australe	1	1	1	1

Chapitre 12 Commerce et développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
16. Projets concernant l'installation, la mise à jour et la maintenance du Système de gestion et d'analyse de la dette	15	15	15	15
17. Projet concernant la mesure des flux illicites de capitaux en Afrique subsaharienne (conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique pour l'Afrique)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	126	128	126	126
18. Séminaires et ateliers à l'intention des décideurs, notamment sur les thèmes suivants : formulation de stratégies de développement et de recommandations de politique générale ; emprunts et prêts souverains ; mondialisation, commerce et développement	30	32	30	30
19. Débats ad hoc d'experts, notamment sur les thèmes suivants : croissance inclusive et objectifs de développement durable ; interdépendance entre le commerce, la finance, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques	6	6	6	6
20. Cours de formation au Système de gestion et d'analyse de la dette à l'intention des administrateurs et des auditeurs chargés de la dette de certains pays sur les thèmes suivants : enregistrement des données relatives à la dette, établissement de rapports, statistiques relatives à la dette, analyse et audit de la dette	90	90	90	90
Publications (nombre de publications)	10	9	11	10
21. <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	1	1	1	1
22. <i>Manuel de statistiques de la CNUCED</i>	1	1	1	1
23. <i>SDG Pulse</i>	1	1	1	1
24. <i>Development and Globalization : Facts and Figures</i>	–	–	1	–
25. Études, notamment sur les thèmes suivants : dette extérieure, crises financières dans les pays en développement, architecture financière internationale, développement économique palestinien, coopération Sud-Sud et intégration régionale	7	6	7	7
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	12	12	12
26. Documents d'orientation et documents statistiques sur des questions liées aux thèmes suivants : macroéconomie, développement, financement et dette, transformation structurelle et coopération Sud-Sud	6	6	6	6
27. Profils statistiques économiques et maritimes de pays	2	2	2	2
28. Documentation et logiciel concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette	3	3	3	3
29. Supports de formation sur la gestion de la dette	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux décideurs, notamment sur la mobilisation des ressources nationales, la transformation structurelle, la politique de croissance (Groupe des Vingt), la renégociation de la dette dans le cadre du Club de Paris, l'instabilité financière, la soutenabilité de la dette et les capacités statistiques dans le domaine du commerce et du développement.

Bases de données et autres supports numériques : base de données financières de la CNUCED ; base de données des macromodèles économiques mondiaux ; centre de données statistiques de la CNUCED ; indicateurs relatifs aux tensions financières et à la soutenabilité de la dette.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information : conférences et exposés sur la dette extérieure, le financement du développement et les questions de politique générale concernant la macroéconomie et le développement ; bulletins d’information électroniques et brochures concernant le Système de gestion et d’analyse de la dette et l’Institut virtuel.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse ; conférences de presse et entretiens, notamment concernant la dette des pays en développement et le financement extérieur, la coopération Sud-Sud et l’intégration régionale et l’assistance au peuple palestinien.

Plateformes numériques et contenus multimédias : Système de gestion et d’analyse de la dette ; Institut virtuel pour le commerce et le développement ; UNCTADstat.

Sous-programme 2
Investissement et entreprises

Objectif

- 12.35 L’objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l’investissement et au développement des entreprises, afin d’accroître la capacité productive, de diversifier l’économie et de créer des emplois.

Stratégie

- 12.36 Pour contribuer à promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l’investissement et au développement des entreprises, afin d’accroître la capacité productive, de diversifier l’économie et de créer des emplois, le sous-programme continuera d’aider les États membres en menant des travaux de recherche et d’analyse aux fins de la conception et de l’application de politiques dynamiques aux niveaux national et international et en veillant à affermir l’investissement et l’esprit d’entreprise au service du développement durable. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres progresseront sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l’objectif 1 [moyennant notamment la mise en place aux niveaux national, régional et international de cadres d’action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d’accélérer l’investissement dans des mesures d’élimination de la pauvreté (cible 1.b)], l’objectif 8 [moyennant notamment la promotion de politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d’emplois décents, l’entrepreneuriat, la créativité et l’innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel (cible 8.3)], l’objectif 10 [moyennant notamment la stimulation de l’aide publique au développement et des flux financiers, y compris des investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d’Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux (cible 10.b)] et l’objectif 17 [moyennant notamment le renforcement du Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières (cible 17.16)] ainsi que d’autres objectifs grâce à l’accroissement du montant des fonds publics et privés mobilisés en faveur des secteurs liés aux objectifs de développement durable.
- 12.37 Dans le cadre du sous-programme, on s’emploiera également à suivre, à évaluer et à analyser les tendances et les perspectives mondiales et régionales et à préparer la publication annuelle *World Investment Report* (Rapport sur l’investissement dans le monde) et d’autres publications analytiques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays seront mieux à même de traiter

les nouvelles questions clés relatives à l'investissement et aux politiques d'investissement qui favorisent le développement, notamment les questions touchant les accords internationaux d'investissement et leurs rapports avec le développement. Parmi les résultats déjà obtenus citons la mise à disposition en temps voulu d'informations pertinentes et de qualité concernant les tendances et les politiques en matière d'investissement international. Au cours des trois dernières années, le *World Investment Report* a été téléchargé 330 000 fois chaque année et cité en moyenne 2 900 fois dans des revues universitaires. Les informations figurant dans le *Moniteur des politiques d'investissement* et le *Moniteur de l'investissement étranger direct* ainsi que dans la publication innovante intitulée *Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor* permettent d'élaborer des politiques en toute connaissance de cause.

- 12.38 En outre, le sous-programme examinera des politiques nationales d'investissement et appuiera la concertation sur le régime des accords internationaux d'investissement. Il soutiendra et concevra de nouveaux accords internationaux d'investissement qui soient mieux adaptés aux objectifs de développement. Parmi les résultats déjà obtenus citons les progrès significatifs accomplis s'agissant de l'amélioration de la capacité des pays en développement et des pays en transition à concevoir et à appliquer des politiques visant à attirer les investissements et à accroître leur contribution au développement durable. Il ressort du suivi dans le temps des flux d'investissement étranger direct que les 15 pays dont la situation a été évaluée dans le cadre d'un examen de la politique d'investissement ont vu les flux annuels d'investissement étranger direct dont ils étaient les bénéficiaires augmenter de 206 % en moyenne au cours des cinq années suivant l'examen par rapport aux flux annuels moyens enregistrés pendant les cinq années précédant l'examen.
- 12.39 Le sous-programme formulera également des conseils aux gouvernements en ce qui concerne la promotion de l'investissement, la facilitation du commerce et le recours à des mécanismes de financement novateurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, comme les marchés boursiers et les fonds institutionnels par exemple. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des ressources supplémentaires pourront être mobilisées et mises au service des objectifs de développement liés à l'investissement étranger direct. Parmi les résultats déjà obtenus citons les directives concernant la communication d'informations sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance publiées au titre de l'Initiative pour des marchés boursiers durables : les marchés boursiers sont invités à proposer des orientations concernant la publication d'informations sur lesdites questions (bilan en matière de viabilité). Suite à la campagne organisée autour de l'Initiative pour des marchés boursiers durables, le nombre de marchés boursiers ayant appliqué ces directives a été porté de 14 à 47.
- 12.40 Le sous-programme aidera également les États membres à renforcer la compétitivité internationale de leurs entreprises grâce à des politiques visant à stimuler le développement des entreprises et grâce à la promotion des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises d'une part et de comptabilité et d'information financière d'autre part. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les politiques de développement des entreprises permettront de mieux comprendre les questions relatives au développement des entreprises, de pouvoir accroître la capacité productive et de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons la publication *Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution Towards Implementation of the Sustainable Development Goals*, à laquelle a souscrit le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication à sa trente-sixième session, qui s'est tenue à Genève du 30 octobre au 1^{er} novembre 2019 et qui a rassemblé quelque 400 personnes. Le Groupe de travail a demandé que cette publication soit largement diffusée. Dix entreprises ont déjà indiqué qu'elles utilisaient ce guide.
- 12.41 Le sous-programme promouvra également le dialogue et la mise en commun des meilleures pratiques s'agissant des questions liées à l'investissement et au développement des entreprises dans le cadre de mécanismes de concertation favorisant le consensus et de son Forum mondial de l'investissement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : on mettra au point des propositions de mesures, des pratiques innovantes et des outils qui pourront être diffusés aux États membres pour monter en puissance et favoriser le développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons

les décisions importantes prises à l'occasion de l'édition 2018 du Forum mondial de l'investissement : l'organisation d'une table ronde des ambassadeurs afin de faciliter les échanges entre les diplomates, les organisations internationales et le secteur privé, et la volonté de faire de Genève un centre névralgique de l'action mondiale en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. À l'occasion de la deuxième table ronde, qui s'est tenue en novembre 2019, les participants ont examiné un rapport de la CNUCED qui présentait un bilan mitigé aussi bien des tendances en matière d'investissement que des capacités de suivi dans les dix secteurs d'investissement liés aux objectifs de développement durable. Au total, l'édition 2018 du Forum mondial de l'investissement a attiré plus de 6 000 participants à Genève, parmi lesquels figuraient 11 chefs d'État, une cinquantaine de ministres et un nombre important de représentants des pouvoirs publics et de gestionnaires de fonds souverains. Près de 2 000 dirigeants du secteur privé, notamment des cadres d'entreprises et de marchés boursiers mondiaux, ont participé à 75 sessions de travail organisées en collaboration avec une cinquantaine de partenaires internationaux. Grâce à cette large participation, le Forum 2018 a touché l'ensemble de la communauté financière et a confirmé son statut de principale instance mondiale de mobilisation des parties prenantes de haut niveau en ce qui concerne le financement des objectifs de développement durable. Selon 88 % des personnes ayant répondu à l'enquête réalisée à l'issue du Forum, celui-ci a permis de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs du Programme 2030.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 12.42 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir une meilleure compréhension des questions relatives au développement de l'entreprise et une aptitude accrue à améliorer les moyens de production et les capacités technologiques grâce à des politiques de développement des entreprises (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que cinq pays supplémentaires ont mis en œuvre les mesures et les outils proposés par la CNUCED pour concevoir des politiques visant à renforcer l'entrepreneuriat et la compétitivité de leurs entreprises. Cela porte à 37 (pour un objectif fixé à 32) le nombre de pays qui ont élaboré et appliqué des stratégies nationales relatives à l'entrepreneuriat en s'appuyant sur le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et le Programme Empretec de la CNUCED et les méthodes préconisées afin de renforcer la compétitivité de leurs entreprises.

Exécution du programme en 2019 : axer les accords internationaux d'investissement sur la notion de durabilité

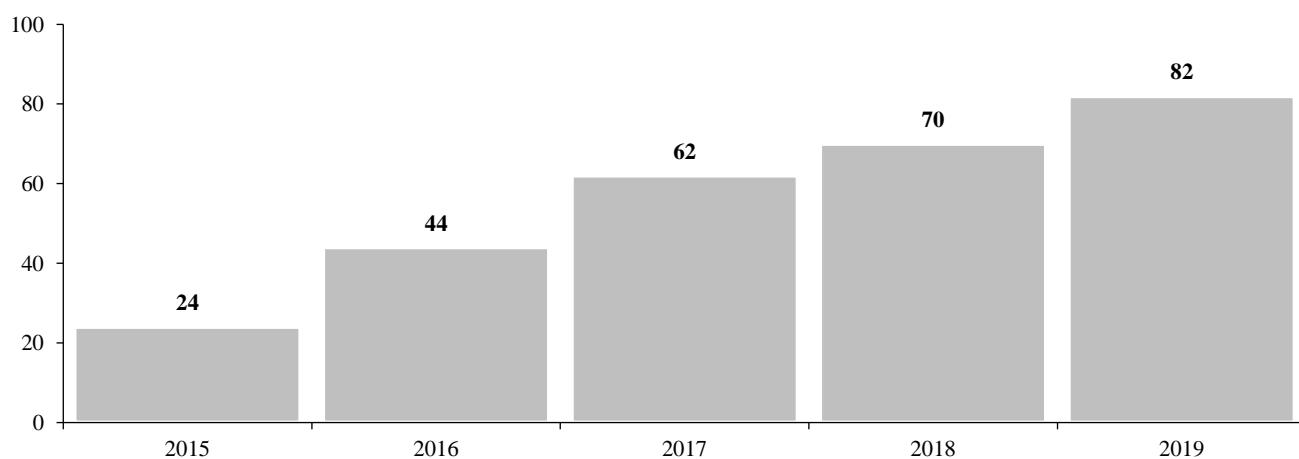
- 12.43 En 2019, le sous-programme a prêté assistance à 78 pays et à quatre groupements régionaux d'intégration (rassemblant 76 pays, compte tenu des discussions sur la Zone de libre-échange continentale africaine) afin de renforcer leur capacité à modifier les accords internationaux d'investissement existants ou à en rédiger de nouveaux qui soient plus en adéquation avec les politiques de développement durable. En l'absence d'un organe supranational officiel assurant la gouvernance des investissements internationaux, il revient à la CNUCED de soutenir les activités menées au niveau mondial en matière d'accords internationaux d'investissement et d'appuyer les initiatives intergouvernementales en cours qui visent à axer davantage les traités d'investissement sur le concept de développement durable. L'importance de ces travaux a été officiellement reconnue dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (par. 91) et par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/215](#).
- 12.44 La CNUCED contribue directement à l'entreprise de réforme des accords internationaux d'investissement en soutenant l'élaboration de modèles et de traités modernes ainsi que la modernisation des traités existants d'ancienne génération en vue d'y intégrer des éléments relatifs au développement durable et des éléments caractéristiques de la réforme. Les instruments dont s'est dotée la CNUCED, comme la Feuille de route pour la réforme du régime des accords internationaux d'investissement et le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, ont contribué à déterminer les objectifs et les activités de la réforme du régime des accords

internationaux d'investissement à tous les niveaux de décision ; cela s'est fait grâce à la fourniture d'un soutien axé sur les politiques, complétée par l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités et de cours de formation dans le monde entier.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.45 Le travail effectué a contribué à promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois, comme le montre l'augmentation du nombre de traités d'investissement qui intègrent des éléments de la réforme. Au total, 82 % des traités conclus en 2019 (c'est-à-dire tous ceux pour lesquels le texte était disponible) contenaient au moins neuf éléments de réforme conformes aux orientations formulées par la CNUCED en matière de politique d'investissement (notamment la préservation du droit de réglementer les objectifs axés sur le développement durable), alors qu'il n'y en avait aucun en 2000.
- 12.46 Grâce à l'augmentation du pourcentage de traités intégrant des éléments de réforme, le régime des investissements internationaux bénéficie à toutes les parties prenantes d'une manière qui favorise le développement durable. À la fin de 2019, plus de 75 pays et organisations d'intégration régionale avaient revu leurs corpus de traités ou élaboré leurs traités types en tenant compte des dispositions des instruments proposés par la CNUCED. En outre, les instruments proposés par la CNUCED en matière d'investissement ont informé un certain nombre de principes relatifs à la politique d'investissement adoptés récemment par des pays ou des groupes de pays. C'est notamment le cas des Principes directeurs communs applicables à l'élaboration des politiques d'investissement de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de la CNUCED qui, après avoir été approuvés, ont orienté l'élaboration des politiques d'investissement aux niveaux national et international. Les traités modernes visent à instaurer un développement durable en énonçant des dispositions axées sur la clarté, la parité et la flexibilité. Cela permet aux pays d'éviter les procédures de règlement des différends entre investisseurs et États, et par là même un engagement de leur responsabilité et des coûts de procédure injustifiés. Il convient de noter que presque toutes les procédures de ce type découlent de traités d'ancienne génération.

Figure 12.I
Mesure des résultats : pourcentage de traités comportant au moins neuf éléments de réforme conformes aux recommandations de la CNUCED



Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : un environnement favorable et porteur pour investir au service des objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

- 12.47 Les travaux portant sur la promotion des investissements en faveur du développement durable et des secteurs liés aux objectifs de développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on aidera les pays à élaborer des politiques et des stratégies permettant de mobiliser des investissements privés pour les mettre au service du développement durable et en optimiser l'impact, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 12.6
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les pays signalent que les décideurs et les professionnels du domaine concerné ont une connaissance, une compréhension et une capacité de mise en œuvre lacunaires des politiques d'investissement et des instruments destinés à attirer des investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	Les bénéficiaires commencent à utiliser des cadres et des outils permettant d'attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	Au total 80 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	Au total 80 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable (le nombre de pays bénéficiaires doit augmenter au cours de l'année)

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : une chaîne d'investissement visant à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable (nouveau résultat)

- 12.48 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme visent à renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition à concevoir et à appliquer des stratégies et des politiques à même d'attirer les investissements et d'améliorer la contribution de ces investissements à l'instauration d'une croissance inclusive et à la réalisation des objectifs de développement durable. En raison de leur vaste portée, les objectifs économiques, sociaux et environnementaux fixés dans le cadre des objectifs de développement durable nécessitent des investissements considérables, et le niveau d'investissement actuel est bien en deçà des besoins : rien que dans les seuls pays en développement, c'est un déficit d'investissement de 2 500 milliards de dollars qui doit être comblé chaque année. Depuis 2014, sur la base du plan d'action pour l'investissement en faveur des objectifs de développement durable élaboré dans le cadre du sous-programme (un ensemble de mesures prioritaires qui pourraient considérablement accélérer la réalisation des objectifs) et à la demande des États membres, l'accent a davantage été mis sur l'élaboration et la promotion de cadres et d'outils, comme par exemple la constitution de réserves de projets susceptibles de recevoir le soutien

des banques et visant à attirer les investissements en faveur des secteurs liés aux objectifs de développement durable. Ces cadres et outils faciliteront le renforcement des capacités des pays en développement et permettront d'aider ces pays à combler le déficit d'investissement en faveur des objectifs de développement durable, en particulier dans le cadre des programmes de pays.

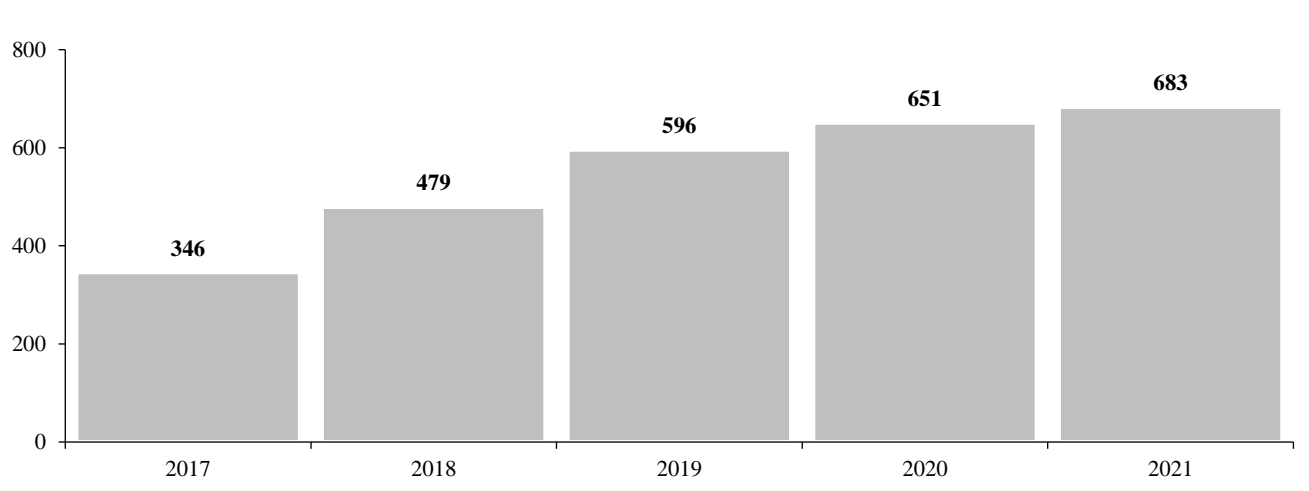
Situation interne et réponse

12.49 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'accent mis, dans le cadre de ses activités, sur les investisseurs traditionnels, tels que les entreprises multinationales, s'est révélé insuffisant pour satisfaire le niveau important de financement requis pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030. En réponse, le sous-programme envisagera la chaîne d'investissement mondiale, qui fait intervenir tout l'éventail des acteurs de l'investissement et du développement, de façon plus large. Cela inclura les décideurs et les négociateurs de traités d'investissement, les organismes de promotion de l'investissement, les banques centrales, les marchés boursiers et les gestionnaires de fonds souverains ainsi que les entreprises multinationales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises familiales et les zones économiques spéciales (l'amont et l'aval de la chaîne d'investissement). En mobilisant ces acteurs de l'investissement et du développement et en nouant avec eux des partenariats, le sous-programme pourra favoriser la mise en commun de ressources supplémentaires et la mise de ces ressources au service des objectifs mondiaux en matière de développement et d'investissement.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

12.50 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois, comme devrait le montrer l'adhésion, en 2021, de 683 investisseurs individuels aux principes et aux recommandations de la CNUCED afin de faciliter le renforcement des capacités des pays en développement et d'aider ces pays à combler le déficit d'investissement en faveur des objectifs de développement durable, en particulier dans le cadre des programmes de pays.

Figure 12.II
Mesure des résultats : nombre total d'investisseurs individuels adhérant aux principes et aux recommandations de la CNUCED



Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.51 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

73/225	L'entrepreneuriat au service du développement durable	74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
--------	---	--------	--

Produits

12.52 On trouvera dans le tableau 12.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	7	9	8
1. Rapport du Secrétaire général sur l'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement durable destiné à l'Assemblée générale	–	–	1	1
2. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	–	–	1	–
3. Rapports sur l'investissement au service du développement destinés au Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
4. Rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et en vue des réunions d'experts connexes	4	4	4	4
5. Rapports destinés au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	28	24	68	24
6. Séances de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	4	–	24	–
7. Réunions du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
8. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
9. Réunions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	14	14	14	14
10. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	6	6	6	6
11. Réunions du Forum mondial de l'investissement	–	–	20	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	50	56	52	60
12. Projets portant sur l'analyse des questions touchant l'investissement régional	3	3	3	3
13. Projets relatifs aux examens de la politique d'investissement et au renforcement de la facilitation des investissements	8	8	8	8
14. Projets relatifs aux zones économiques spéciales	–	–	–	2
15. Projets relatifs aux accords internationaux d'investissement	8	8	8	8
16. Projets relatifs à la promotion et à la facilitation de l'investissement	3	3	3	3
17. Projets relatifs aux droits de propriété intellectuelle au service du développement	–	1	–	1
18. Projets relatifs aux guides d'investissement	4	4	4	2
19. Projets relatifs aux services d'appui aux entreprises	10	10	10	10
20. Projets relatifs au développement des entreprises et aux liens interentreprises	4	4	4	3
21. Projets menés dans le cadre du Programme Empretec	5	5	5	6
22. Projets relatifs à la comptabilité et à l'information financière	2	2	2	3
23. Projets relatifs à la contribution de l'investissement étranger direct à la croissance inclusive et aux objectifs de développement durable	3	3	5	5
24. Projets relatifs aux investisseurs institutionnels	–	1	–	2
25. Projets relatifs aux entreprises familiales	–	2	–	2
26. Projets relatifs à l'investissement responsable	–	2	–	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	107	113	107	107
27. Séminaires sur l'investissement étranger direct, ses rapports avec le développement et les thèmes du <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde)	6	6	6	6
28. Ateliers de formation sur les meilleures pratiques en matière de politiques nationales et internationales liées à l'investissement	8	8	8	4
29. Ateliers nationaux sur les examens de la politique d'investissement, la suite à y donner et le renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement	10	10	10	14
30. Ateliers de formation sur les statistiques relatives à l'investissement international et les méthodes d'enquête	5	5	5	5
31. Débats d'experts ad hoc sur les questions clés relatives à l'investissement étranger direct	3	3	3	3
32. Ateliers de formation sur la promotion et la facilitation de l'investissement à l'intention des décideurs, des responsables chargés de la promotion de l'investissement et des diplomates	14	14	14	10
33. Ateliers de formation sur la négociation, l'application et la réforme des accords internationaux d'investissement	15	15	15	15
34. Débats d'experts ad hoc sur les politiques d'investissement au service du développement durable	4	4	4	4
35. Ateliers de formation sur la propriété intellectuelle au service du développement	10	10	10	10
36. Ateliers de formation sur les politiques de développement des entreprises	16	18	16	16

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
37. Séminaires de formation sur la comptabilité et les bilans en matière de viabilité	6	6	6	6
38. Ateliers et séminaires sur les questions relatives à l'investissement responsable	4	6	4	4
39. Débats d'experts ad hoc sur les questions relatives à la compétitivité des entreprises	6	6	6	6
40. Séminaires sur les investisseurs institutionnels et le développement durable	–	1	–	2
41. Débats d'experts ad hoc sur les entreprises familiales	–	1	–	2
Publications (nombre de publications)	24	24	25	25
42. <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde) et la vue d'ensemble y relative	2	2	2	2
43. Publications sur les questions liées à la thématique de l'investissement au service du développement, notamment le <i>Transnational Corporations Journal</i> , les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés et l'investissement responsable	7	7	7	7
44. Publications sur les politiques d'investissement au service du développement, notamment les séries <i>Investment Policy Facilitation Enhancements</i> , <i>Examens de politique d'investissement</i> et <i>Moniteur des politiques d'investissement</i>	9	9	9	9
45. Publications relatives à la promotion et à la facilitation de l'investissement	3	3	3	3
46. Publications sur le développement des entreprises	1	1	2	2
47. Publications sur la comptabilité et l'information financière, notamment la revue annuelle des Normes internationales de comptabilité et de publication, série consacrée à la comptabilité et à l'information financière	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	15	9	13
48. <i>Moniteur de l'investissement étranger direct</i> (série), y compris la publication <i>Sustainable Development Goal Investment Trends Monitor</i>	–	4	–	4
49. Guides de l'investissement	2	3	2	2
50. Rapports sur les mesures ayant une incidence sur les investissements internationaux	2	2	2	2
51. Notes thématiques sur les accords internationaux d'investissement	2	2	2	2
52. Documents d'orientation sur les droits de propriété intellectuelle au service du développement	2	2	2	1
53. Supports de formation sur le développement des entreprises et les liens interentreprises	1	1	1	1
54. Rapport sur la table ronde annuelle des ambassadeurs	–	1	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux pays en développement, notamment concernant la formulation de politiques visant à attirer les investissements étrangers directs pour favoriser le développement, statistiques et analyses relatives aux investissements internationaux, y compris sur l'investissement responsable ; services de conseil aux gouvernements, notamment sur les thèmes suivants : politiques nationales, accords internationaux d'investissement et développement durable ; promotion et facilitation de l'investissement ; droits de propriété intellectuelle ; entrepreneuriat et développement des entreprises ; facilitation du commerce ; normes de comptabilité et

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
d'information financière ; services de conseil et appui aux organismes de promotion de l'investissement, aux zones économiques spéciales et aux autres acteurs de la chaîne mondiale d'investissement ainsi qu'aux centres Empretec.				
Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur l'investissement étranger direct, les politiques nationales et les accords internationaux d'investissement.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : mise à jour des Normes internationales de comptabilité et de publication (2) ; bulletin d'information du Programme Empretec (2) ; bulletins d'information sur l'investissement responsable (5) ; rapport sur les travaux du Forum mondial de l'investissement ; livrets d'information ; et flash infos.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : Portail mondial d'enregistrement d'entreprises ; Plateforme des politiques d'investissement (Investment Policy Hub).				

Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

Objectif

- 12.53 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable, et ce grâce à la participation de tous les États membres.

Stratégie

- 12.54 Pour contribuer à garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable, grâce à la participation de tous les États membres, le sous-programme continuera à promouvoir l'application par les pays et les économies en développement de mesures leur permettant de mieux s'intégrer au système commercial international et d'en tirer un plus grand profit, grâce aux mécanismes relatifs aux trois principaux piliers autour desquels s'organisent les travaux de la CNUCED (recherche et analyse ; concertation aux fins de la formation de consensus ; et coopération technique et renforcement des capacités) ; cela passera notamment par des contributions au rapport du Groupe de réflexion inter-institutions sur le financement du développement et au *Rapport sur les objectifs de développement durable*, contributions qui porteront sur le commerce international en tant que moteur du développement.
- 12.55 Le sous-programme continuera aussi à faciliter la prise de décisions des pays en développement en ce qui concerne le commerce et les domaines connexes, l'objectif étant qu'ils soient mieux armés pour faire face aux effets des subventions, des tarifs douaniers et des mesures non tarifaires. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : dans le cadre du commerce international, les mesures non tarifaires seront rationalisées et, le cas échéant, supprimées ou réduites, y compris les mesures unilatérales pouvant constituer des obstacles au commerce, et les pays en développement pourront prendre des décisions plus efficaces s'agissant du commerce et des questions connexes. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'amélioration de la capacité des pays en développement à prendre des décisions éclairées s'agissant du commerce et des questions connexes, grâce aux analyses sur les tendances et la politique commerciales et aux activités de formation proposées, qui ont aidé les décideurs économiques à recenser et à surmonter les obstacles qui entravaient l'accès au marché dans leurs pays, qu'il s'agisse de tarifs douaniers ou de mesures non tarifaires. En 2018 et 2019, au moins huit mesures visant spécifiquement à réduire ou à prendre en compte les obstacles non tarifaires ont été décidées dans le cadre de négociations bilatérales et régionales avec le soutien du sous-programme et plus de 300 parties prenantes ont estimé que les produits des travaux de recherche et d'analyse commerciale du sous-programme, comme le Système d'analyse et

d'information commerciales, le World Integrated Trade Solution et l'Initiative pour la transparence dans le commerce, étaient utiles.

- 12.56 Le sous-programme continuera aussi de fournir une assistance permettant de renforcer l'application des mesures que prennent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, pour s'intégrer de manière avantageuse au système commercial international aux niveaux international et régional. Il s'agira notamment de proposer aux pays un appui ciblé pour les aider à différentes étapes des négociations, en particulier lors de l'élaboration de modalités de négociation portant sur le commerce de biens et de services, en fournissant des analyses facilitant l'évaluation de dispositions et de scénarios alternatifs et en assistant les responsables nationaux à toutes les étapes de la procédure d'adhésion à l'OMC. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un plus grand nombre de pays devraient obtenir des résultats en matière de développement satisfaisants grâce à une meilleure intégration commerciale et à une activité commerciale accrue. Parmi les résultats déjà obtenus citons la participation plus active des pays et des institutions aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux, comme le montre le fait qu'au moins 20 mesures ont été prises par des pays et des institutions avec l'appui du sous-programme : il s'est notamment agi de l'adoption de positions de négociation, de l'élaboration de projets de propositions et du recensement de possibilités d'action dans le cadre des procédures et négociations menées par l'OMC à la suite de sa onzième Conférence ministérielle, de l'accession à l'OMC, des négociations relatives à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, à la Grande zone arabe de libre-échange et à la coopération commerciale Sud-Sud dans le cadre du Système global de préférences commerciales et de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.
- 12.57 En outre, le sous-programme continuera d'aider à l'amélioration de la capacité des pays en développement tributaires de produits de base à s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie axée sur ces produits, et notamment à la dépendance qui en découle. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays concernés devraient pouvoir mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et par le renforcement de la coopération internationale et régionale. Parmi les résultats déjà obtenus citons le fait que les pays dont l'économie dépend de ces produits ont désormais une meilleure compréhension des difficultés à surmonter et des options envisageables en ce qui concerne la production et le commerce des produits de base et sont mieux armés pour concevoir des politiques de diversification de leurs recettes d'exportation et de promotion de la production à valeur ajoutée. Quatre pays (Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont bénéficié d'ateliers de renforcement des capacités qui ont été organisés dans le cadre du sous-programme et au cours desquels ont notamment été rédigés et soumis les plans d'action nationaux convenus lors de chaque atelier national.
- 12.58 Le sous-programme continuera aussi à soutenir l'adoption, l'amélioration et l'application de la législation nationale et régionale en matière de concurrence et de protection du consommateur, en diffusant les meilleures pratiques et des lois types et en proposant des évaluations par les pairs. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un plus grand nombre de pays réviseront ou appliqueront la législation et les cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur. Parmi les résultats déjà obtenus citons le fait que plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ainsi que d'Amérique latine et centrale sont désormais mieux à même de faire appliquer les règles de concurrence et de protection du consommateur, l'achèvement des évaluations juridiques du droit national de la concurrence du Bélarus et des règles de concurrence régionales de l'Union économique eurasiatique, et la fourniture d'une assistance technique.
- 12.59 Le sous-programme continuera aussi à promouvoir, en fonction des besoins des États membres, la définition et la réalisation d'objectifs touchant le commerce, l'environnement et le développement durable ainsi que l'élaboration de stratégies économiques créatives à tous les niveaux. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres pourront mettre à profit les possibilités commerciales que représentent les produits écologiques, en misant notamment sur le biocommerce et les industries de la création, et seront mieux à même d'évaluer le potentiel

économique des secteurs de l'économie maritime et de concevoir des plans intégrés d'utilisation et de commerce durables. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'augmentation du nombre de pays en développement et de pays en transition qui ont conçu et mis en œuvre des politiques, des programmes, des initiatives normatives et des dispositifs institutionnels leur permettant d'exploiter les possibilités de commerce de produits écologiques, notamment le biocommerce, en s'appuyant sur 34 études qui ont été menées dans le cadre du sous-programme et qui portaient sur le passage à des exportations plus respectueuses de l'environnement, l'économie maritime, les changements climatiques, le biocommerce et l'économie créative, et sur les enseignements tirés de 19 ateliers organisés à l'échelle nationale sur les thèmes suivants : les objectifs de développement durable et la biodiversité, la pêche, l'économie maritime, le commerce et les changements climatiques, y compris des ateliers tenus en Angola, au Liban et en République de Moldova sur les stratégies d'exportation et la croissance vertes.

- 12.60 Le sous-programme continuera aussi à servir de cadre de référence pour l'intégration des questions d'équité entre les sexes dans les politiques commerciales, en renforçant la capacité des États membres à concevoir et à appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer davantage parti des possibilités offertes par le commerce international grâce à des activités ciblées menées au niveau des régions et des pays. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres devraient être mieux à même de recenser les obstacles au commerce et en particulier les obstacles liés à l'offre qui touchent particulièrement les femmes et d'y remédier. Parmi les résultats déjà obtenus citons le fait que plus de 900 personnes (571 femmes et 331 hommes) de 138 pays en développement, pays les moins avancés et pays en transition ont bénéficié des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du sous-programme depuis 2015 en participant aux cours « Commerce et parité » proposés en ligne ; 59 % d'entre elles ont jugé les cours « excellents » et 28 % « très bons ». En outre, 150 femmes, qui se livrent toutes au commerce transfrontière informel et à petite échelle, ont été formées aux moyens de formaliser leurs activités dans le cadre de l'initiative « Borderline » de la CNUCED, qui est menée dans six districts frontaliers du Malawi, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie. Dans le cadre de cette initiative, les commerçantes se familiarisent avec les règles commerciales et les procédures douanières et bénéficient d'une assistance visant à leur permettre de réduire leurs charges et d'élargir leurs débouchés en affûtant leurs compétences entrepreneuriales. Le premier atelier s'est tenu entre Tunduma et Nakonde, à la frontière entre la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, le 11 novembre 2019 : il a été suivi par des sessions organisées entre Kasumulu et Songwe (à la frontière entre le Malawi et la République-Unie de Tanzanie) et entre Mchinji et Mwami (à la frontière entre le Malawi et la Zambie) en novembre et décembre 2019.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 12.61 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire, de prendre des décisions dans le domaine du commerce et les domaines connexes compte tenu de leurs besoins, et d'appliquer des mesures pour remédier aux incidences que les subventions et les mesures tarifaires et non tarifaires ont sur le commerce et le développement (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que, selon les estimations, 320 bénéficiaires ont jugé que le Système d'analyse et d'information commerciales, les indicateurs statistiques connexes, la formation à l'analyse commerciale et les publications de travaux de recherche sur la politique commerciale étaient utiles pour favoriser le développement durable. L'objectif fixé était de 300 bénéficiaires.

Exécution du programme en 2019 : renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la protection du consommateur et de la défense des intérêts des consommateurs partout dans le monde

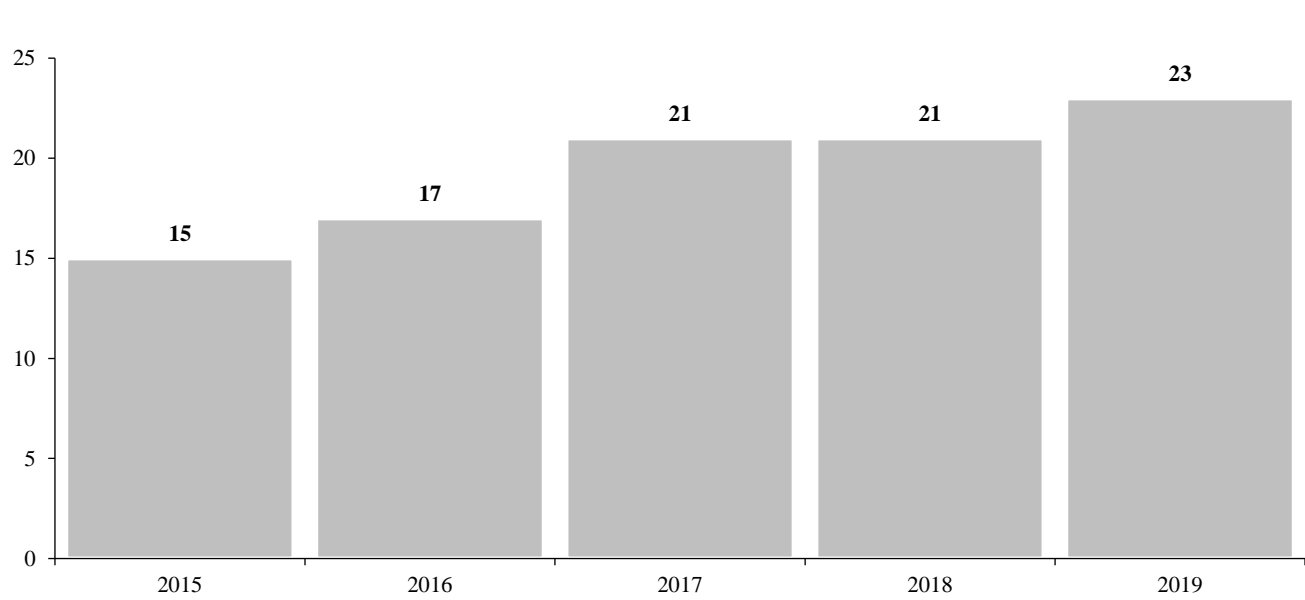
- 12.62 En 2019, la CNUCED a continué à assumer son rôle de coordination des activités relatives à la concurrence et à la protection du consommateur au sein du système des Nations Unies, comme prescrit par l'Assemblée générale dans ses résolutions [35/63](#) et [70/186](#). Elle a assuré la prestation des services nécessaires dans le cadre des réunions de ses deux principaux organes intergouvernementaux, à savoir la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur et la dix-huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, et a établi, pour préparer les délibérations tenues à cette occasion, huit documents d'avant-session, deux documents d'après-session et une publication, sur l'évaluation du droit et de la politique de la protection du consommateur de l'Indonésie. L'affluence à l'occasion de la session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur – plus de 350 participants et participantes venus de 83 pays et représentant notamment des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des institutions universitaires et des institutions du secteur privé – a de nouveau confirmé le fait que la protection du consommateur était pour les États membres une question pertinente et importante. À l'issue de sa session, le Groupe d'experts a décidé de renouveler les mandats de son Groupe de travail sur la protection du consommateur dans le commerce électronique et de son Groupe de travail sur la sécurité et l'innocuité des biens de consommation. Le Groupe d'experts a également organisé le deuxième examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur, qui a concerné le cas de l'Indonésie ; cet examen est un exercice unique en son genre réalisé par la CNUCED pour aider ses États membres. En outre, pour favoriser le renforcement de la coopération internationale en matière de protection du consommateur, le sous-programme a continué d'héberger la Carte mondiale de la protection du consommateur, projet en cours qui présente les cadres juridiques et institutionnels de la protection du consommateur et qui concerne actuellement 64 États membres. Enfin, le sous-programme a continué à œuvrer à la défense des intérêts des consommateurs dans le cadre de ses activités de coopération technique et de trois grands programmes qui se sont achevés en juillet 2019 : a) le programme de renforcement des institutions et des capacités dans le domaine des politiques de la concurrence et de la protection du consommateur en Amérique latine ; b) le Programme pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ; c) le Programme pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Ces trois programmes ont concerné 32 pays au total.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.63 Le travail effectué a permis de garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable, et ce grâce à la participation de tous les États membres, comme le montre le fait que 23 pays ont renforcé la protection du consommateur et contribué à la défense des intérêts des consommateurs en obtenant plusieurs résultats remarquables. Par exemple, l'Argentine, le Bhoutan et le Paraguay ont bénéficié de l'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme concernant la réforme du droit de la protection du consommateur et ont fait appliquer leur législation et leurs cadres institutionnels. Dans le cadre du suivi des progrès accomplis, le Maroc a élaboré, en 2018, 13 recommandations concrètes visant à améliorer les cadres juridiques et institutionnels régissant la protection du consommateur dans le pays. Le pays a formé 1 500 agents chargés de faire appliquer ces recommandations, a mis en service une plateforme numérique pour mieux informer et éduquer les consommateurs et a été accepté comme membre du Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs.

Figure 12.III

Mesure des résultats : nombre total de pays en développement qui ont renforcé leur dispositif de protection du consommateur et de défense des intérêts des consommateurs avec l'appui de la CNUCED



Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : libérer le potentiel des femmes dans le domaine du commerce transfrontière informel (résultat déjà défini pour 2020)

12.64 Les travaux portant sur le commerce transfrontière informel se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on s'efforcera, dans le cadre du sous-programme, de prêter assistance aux personnes qui se livrent à un commerce transfrontière informel afin de leur faciliter l'accès à des canaux commerciaux formels qui stimuleraient le commerce transfrontières et permettraient à ces personnes de faire prospérer leur négoce et de gagner plus que le minimum vital, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 12.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les commerçantes du secteur informel ne sont pas au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et ne disposent d'aucune compétence entrepreneuriale de base	Les commerçantes sont plus au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et connaissent mieux les compétences entrepreneuriales de base. Le personnel des douanes qui a	Plus de la moitié des femmes formées s'efforcent d'intégrer les filières commerciales formelles et comprennent comment développer ou diversifier leur activité. Le programme de formation pilote	Au moins deux autres pays de la même région indiquent souhaiter reproduire la démarche suivie et proposer le programme de formation au commerce transfrontalier informel à l'intention des femmes

2017	2018	2019	2020	2021
------	------	------	------	------

		assisté à la formation sur les règles et procédures commerciales en a également tiré parti	mené dans six zones frontalières au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie devrait être reproduit à d'autres postes frontière et éventuellement dans une autre région, sur la base de résultats positifs obtenus	
--	--	--	---	--

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : économie maritime – aider les petits États insulaires en développement et les États côtiers en développement à tirer des avantages économiques de l'exploitation durable des ressources marines (nouveau résultat)

- 12.65 Conformément au mandat du sous-programme, défini dans le Maafikiano de Nairobi, des activités sont menées dans plusieurs régions pour aider les États membres, en particulier les pays en développement, à progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 et à améliorer leur approche de l'économie maritime, notamment en ce qui concerne la conception et l'application de stratégies nationales de développement économique axées sur la protection et l'exploitation durable des océans et des ressources océaniques en vue de promouvoir le commerce durable dans les secteurs de l'économie maritime. En 2019, la CNUCED a mené divers travaux de recherche pour apporter aux pays en développement une aide concernant les négociations relatives aux subventions dans le secteur de la pêche, ces subventions elles-mêmes et les mesures non tarifaires ainsi que les exigences s'agissant des notifications à l'OMC, le tout dans la perspective de favoriser le développement de ces pays. Elle a également produit un rapport spécial intitulé « Advancing Sustainable Development Goal 14: sustainable fish, seafood value chains, trade and climate ». Il s'agit là d'une question importante, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les États côtiers en développement, qui se caractérisent souvent par des économies vulnérables associées à de petites surfaces terrestres qui subissent les effets dévastateurs des changements climatiques.

Situation interne et réponse

- 12.66 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'assurer l'accès à des données exactes au niveau national sur le niveau de pêche, les quantités débarquées, le commerce et les prix concernant certaines espèces de poissons. En réponse, le sous-programme comblera les déficits de données et prévoit d'élaborer un dispositif qui permettra d'extraire les données pertinentes de la base de données sur l'estimation du soutien à la pêche de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou des données qui ont été soumises à l'OMC dans le cadre de notifications. En assurant la disponibilité de données complètes sur la pêche et les subventions dont bénéficie ce secteur, le sous-programme renforcera les capacités des États membres à formuler et à adopter des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes visant à favoriser la protection et l'exploitation durable des océans et des ressources océaniques et à promouvoir le commerce durable dans les secteurs de l'économie maritime.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.67 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable, et ce grâce à la participation de tous les États membres, en permettant aux économies côtières de se diversifier, de créer de la valeur ajoutée et d'être résilientes moyennant le développement de secteurs de l'économie maritime (la pêche en particulier), comme devrait le montrer la formulation et l'adoption par deux pays de stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, ainsi que l'application de mesures prioritaires par un nombre accru d'États membres.

Tableau 12.9
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États membres sont plus sensibilisés à l'importance de l'économie maritime grâce aux activités menées par la CNUCED dans le cadre de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, du premier Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce et de deux missions sur le terrain consacrées aux stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes	Les États membres comprennent mieux l'importance des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, notamment grâce au deuxième Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce	Les États membres s'intéressent de plus en plus à la formulation de stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, et sont mieux soutenus dans cette tâche, notamment grâce au Forum du Commerce des Nations Unies	Les États membres ont renforcé leur capacité à formuler des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, notamment à la suite de la table ronde ministérielle sur l'économie maritime organisée lors de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Au moins deux États membres adoptent des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 12.68 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

35/63	Pratiques commerciales restrictives	74/204	Produits de base
70/186	Protection du consommateur	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		
74/7	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique		
74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021		

Produits

12.69 On trouvera dans le tableau 12.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.10

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	22	21	22	21
1. Rapports sur le commerce international et le développement, et sur les tendances et perspectives dans le domaine des produits de base à l'échelle mondiale destinés à l'Assemblée générale	2	2	1	2
2. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	1	1	1	–
3. Rapports sur les tendances commerciales et sur les réglementations commerciales et les normes de durabilité, et rapports ad hoc sur les tendances et les perspectives dans le domaine des produits de base destinés au Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
4. Documentation de référence destinée à la Commission du commerce et du développement et devant servir dans le cadre des réunions d'experts connexes, portant notamment sur les mesures non tarifaires et les normes de durabilité	7	7	8	7
5. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	10	9	10	10
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	42	37	64	33
6. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission)	2	2	2	2
7. Séances du Conseil économique et social	1	1	–	–
8. Séances de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quinzième session quadriennale, réunions préparatoires comprises	1	1	24	–
9. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
10. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
11. Réunions de la Commission du commerce et du développement dans le cadre de ses sessions annuelles et réunions d'experts connexes	23	18	23	16
12. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur dans le cadre de leurs sessions annuelles	10	10	10	10
13. Réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	26	21	24
14. Projets visant à renforcer les capacités, notamment en ce qui concerne les services, le commerce et la croissance inclusive, les lois et politiques en matière de concurrence et de protection du consommateur, les normes de durabilité, les négociations commerciales régionales et multilatérales, les négociations commerciales multilatérales visant à stimuler le commerce intra-africain, en particulier dans les pays les moins avancés, le règlement des différends et la diplomatie commerciale	7	15	9	13
15. Projet relatif à la collecte, au suivi, à la communication et à la diffusion de données sur les mesures non tarifaires	1	1	1	1
16. Projets relatifs aux systèmes généralisés et globaux de préférences commerciales, à la problématique commerce, environnement et développement et à l'aide fournie aux pays tributaires des produits de base pour les aider à diversifier leur économie et à créer de la valeur ajoutée	6	8	8	8
17. Projets visant à aider les pays en développement à devenir membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à formuler des politiques commerciales axées sur le développement et à renforcer l'économie créative	1	2	3	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	86	168	124	125
18. Séminaires à l'intention des décideurs sur les thèmes suivants : World Integrated Trade Solution, Système d'analyse et d'information commerciales et mesures non tarifaires, normes de durabilité, accords commerciaux préférentiels, accession à l'OMC, politiques et cadres relatifs aux services, nouveaux défis en matière de développement dans le système commercial international et le commerce, négociations commerciales internationales, environnement et développement durable	24	105	48	57
19. Activités de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des économies en transition, sur les thèmes suivants : politiques commerciales, compétences des organismes chargés de la concurrence et de la protection du consommateur, normes de durabilité, et commerce et parité	45	41	58	40
20. Ateliers destinés à aider les pays en développement tributaires des produits de base à formuler des stratégies et des politiques et tirer parti des acquis de développement, et à faire face aux défis que représentent les marchés des produits de base et à mettre à profit les débouchés qu'ils offrent	9	6	10	10
21. Table ronde sur l'évolution du commerce international et du coût du commerce	1	1	1	1
22. Tables rondes sur les défis et les possibilités que représente le commerce international pour la promotion du développement durable	2	9	2	12
23. Débat d'experts ad hoc sur le rôle du droit et des politiques de la concurrence et sur la protection du consommateur et les politiques y relatives	1	1	1	1
24. Série d'ateliers sur le commerce et le développement, organisée conjointement à Genève par la CNUCED, l'OMC, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement	4	5	4	4

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Publications (nombre de publications)	36	48	31	35
25. Publications sur le commerce et publications sur tel ou tel secteur	4	6	1	5
26. Publications sur le commerce, le multilatéralisme et les objectifs de développement durable	13	18	14	12
27. Publications sur les tendances et les politiques commerciales dans le contexte international	9	14	9	8
28. Publications sur le commerce, l'efficacité des marchés et les intérêts des consommateurs, et sur les politiques de concurrence et de protection du consommateur	4	4	4	4
29. Publications sur le commerce, les produits de base, la diversification économique et la valeur ajoutée	6	6	3	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16	19	17	13
30. Rapports sur les travaux de la CNUCED concernant les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur et sur les activités du Forum mondial sur les produits de base	1	1	2	2
31. Manuels et documents d'orientation sur la classification des mesures non tarifaires, le Système généralisé de préférences et les organismes veillant à la concurrence effective et/ou à la protection du consommateur	3	7	3	3
32. <i>Manuel sur la protection du consommateur</i>	1	1	1	1
33. Loi type sur la concurrence	1	–	2	1
34. Supports relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur dans le cadre de la Plateforme CNUCED de Partenariat pour la recherche	2	1	2	1
35. Publication <i>Profils tarifaires dans le monde</i> de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international	1	1	1	1
36. Aspects touchant le commerce du <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
37. Principal rapport du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité	–	–	1	–
38. Rapports de la série <i>Situation et perspectives de l'économie mondiale</i> établis par la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les commissions régionales	1	1	1	1
39. Modules de formation sur des questions abordées dans le cadre des négociations commerciales internationales	5	6	3	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil concernant la prise de décisions dans le domaine du commerce, l'intégration à l'économie mondiale et la participation aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux, la prise en compte des préoccupations commerciales dans les politiques nationales en matière de commerce et de services, la coopération et les partenariats aux fins d'une croissance inclusive et d'un développement durable, le commerce et la parité, l'élaboration de cadres relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur, les questions liées au commerce et à l'environnement et le potentiel de facilitation du développement durable de l'économie créative.

Bases de données et autres supports numériques : World Integrated Trade Solution et Trade Analysis et Système d'analyse et d'information commerciales.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité ; Forum mondial sur les produits de base ; réunion multipartite sur les produits de base et le développement ; Forum mondial sur les services ; Semaine des mesures non tarifaires ; Congrès BioTrade ; manifestation sur le thème « commerce et parité » ; manifestations sur le thème du commerce illicite (2) ; manifestation sur le thème de l'économie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

créative ; conférences et expositions sur des questions liées aux travaux du sous-programme ; bulletins d'information sur le Système généralisé de préférences et sur les travaux de la CNUCED portant sur la concurrence et la protection du consommateur ; brochures et dépliants sur le thème « commerce et parité » ainsi que sur les travaux de recherche concernant la politique relative aux produits de base, l'application de cette politique et les projets menés à ce titre ; livrets et fiches d'information sur des questions liées aux travaux du sous-programme.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et articles d'opinion.

Plateformes numériques et contenus multimédias : comptes rendus des réunions tenues dans le cadre du sous-programme ; cours de formation en ligne sur les mesures non tarifaires ; outils interactifs concernant les législations nationales sur la concurrence et la protection du consommateur, la diplomatie commerciale et le règlement des différends ; site Web de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international sur les aspects commerciaux des objectifs de développement durable et des indicateurs y relatifs ; version électronique de la loi type sur la concurrence ; dossier pédagogique sur le thème « commerce et parité ».

Sous-programme 4 Technologie et logistique

Objectif

- 12.70 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti de l'innovation et de la technologie, notamment du commerce électronique et de l'économie numérique, d'améliorer la logistique commerciale et de renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition.

Stratégie

- 12.71 Pour contribuer à tirer parti de l'innovation et de la technologie pour favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, on continuera, dans le cadre du sous-programme, à promouvoir le dialogue et la concertation favorisant le consensus dans la mesure où la CNUCED assure le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, ce qui devrait permettre la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et celle du Mécanisme de facilitation des technologies. En outre, les travaux de recherche et d'analyse sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement se poursuivront, notamment avec la publication du *Rapport sur la technologie et l'innovation*, rapport phare, ainsi que d'autres rapports proposant des analyses sur les possibilités d'action dans ce domaine, comme le chapitre consacré à la science, la technologie et l'innovation dans le rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les politiques et les décisions relatives à la science, la technologie et l'innovation ainsi qu'à leurs interactions avec les objectifs de développement seront plus éclairées. Dans le cadre du sous-programme, une assistance technique sera également apportée dans le domaine de la mise de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement, sous la forme, d'une part, d'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, qui appuie la mise en œuvre d'activités d'évaluation et d'analyse prospective des technologies dans les pays en développement, et d'autre part, de contributions apportées à l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies. Cela devrait aussi permettre aux pays bénéficiaires d'être davantage en mesure de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de leurs stratégies nationales de développement. Parmi les résultats déjà obtenus citons les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation réalisés pour le compte de l'Éthiopie et du Panama en 2019. Au Panama, les recommandations issues de l'examen ont été l'un des principaux éléments pris en compte par le Secrétariat national pour la

science, la technologie et l'innovation dans l'élaboration du nouveau plan d'action national dans ce domaine pour la période 2020-2025. En Éthiopie, le Ministère de l'innovation et des technologies a demandé l'appui de la CNUCED pour concevoir une nouvelle politique de la science, de la technologie et de l'innovation qui tienne compte des conclusions de l'examen. Ces travaux ont à terme permis d'avancer sur la voie de la réalisation de la cible 9.b des objectifs de développement durable, qui consiste à soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.

- 12.72 Pour contribuer à tirer parti du commerce électronique et de l'économie numérique pour favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, le sous-programme continuera à faciliter le dialogue et la concertation favorisant le consensus à l'échelle internationale en appuyant les activités du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et l'organisation de la semaine du commerce électronique, y compris de ses éditions régionales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : le consensus autour des mesures stratégiques à adopter pour que l'économie numérique favorise le développement sera renforcé, et ces mesures seront mieux connues. Dans le cadre du sous-programme, on mènera aussi des travaux de recherche et d'analyses sur l'économie numérique, le commerce électronique et le développement, notamment dans le cadre du Rapport sur l'économie numérique, publication phare, et d'autres rapports qui étudient les possibilités d'action dans ces domaines. On donnera également suite aux demandes de renforcement des capacités dans ce domaine présentées par des pays en développement et en particulier des pays parmi les moins avancés, demandes dont le nombre est en rapide augmentation. En outre, une assistance technique et des services consultatifs seront fournis, y compris en procédant à une évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique, en contribuant à l'élaboration de stratégies et de cadres juridiques nationaux portant sur le commerce électronique, en établissant des statistiques permettant de mesurer le commerce électronique et l'économie numérique, en coordonnant les activités menées dans le cadre de l'initiative multipartite eTrade for All et en pilotant l'initiative eTrade for Women. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays en développement et les pays les moins avancés seront mieux à même de mettre l'économie numérique au service de leurs objectifs de développement, notamment en ce qui concerne l'intégration des femmes et des groupes vulnérables dans le commerce électronique et l'économie numérique. Parmi les résultats déjà obtenus citons les travaux de recherche et d'analyse innovants présentés dans le *Rapport sur l'économie numérique 2019*, lequel souligne que les données numériques et l'essor des plateformes sont les deux principaux moteurs de la création de valeur à l'ère du numérique. Ce rapport contient des propositions de mesures concrètes sur les plans socio-économique, juridique et réglementaire, l'objectif étant de combler les fossés existants et partant, d'épauler les États membres dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8, axé sur la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. À la demande des États membres, cette analyse viendra enrichir les débats organisés pendant la prochaine session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, et elle éclairera pour la première fois les réflexions du Conseil du commerce et du développement ainsi que les différentes sessions de la semaine du commerce électronique. Établi à la suite de ces délibérations intergouvernementales, le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique élabore actuellement des principes directeurs relatifs à la production de statistiques sur l'économie numérique.
- 12.73 Pour contribuer à améliorer la logistique commerciale afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, le sous-programme continuera de mener des travaux de recherche et d'analyse relatifs à la facilitation du commerce, aux transports et au développement, notamment avec la publication de l'Étude sur les transports maritimes et d'autres rapports de recherche présentant des analyses de données et des options stratégiques utiles aux pays en développement désireux d'améliorer leur législation en matière de transports, de facilitation du commerce et de logistique commerciale. Il

continuera également de s'employer à remédier à certains problèmes de logistique commerciale, en particulier à ceux qui touchent les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral, notamment par la création d'institutions, ainsi que par l'élaboration et l'adoption de cadres juridiques et de solutions techniques propres à faciliter le commerce et les transports. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la logistique commerciale qui permet de relier les pays bénéficiaires aux marchés internationaux sera améliorée tant sur le plan de la résilience que sur celui de la durabilité, tandis que la transparence et l'efficacité du commerce seront renforcées, notamment grâce au Système douanier automatisé (SYDONIA). Les travaux visant à aider les pays en développement à participer activement aux négociations et aux débats intergouvernementaux relatifs aux transports et à la facilitation du commerce se poursuivront, y compris au niveau régional, et ces pays bénéficieront également d'un soutien en ce qui concerne l'application des décisions issues de ces échanges sur la facilitation du commerce. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays seront mieux à même d'appliquer des mesures concernant la facilitation du commerce et les transports dans une optique de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons le renforcement de l'efficacité et de la viabilité de la logistique commerciale, conséquence de la mise en service ou de la mise à niveau de SYDONIA dans plus de 22 pays, ce qui a eu pour effet d'améliorer le respect de la réglementation, d'accélérer les procédures de dédouanement des marchandises et d'augmenter les recettes fiscales. La CNUCED a également apporté un appui à l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord, lequel relie des pays d'Afrique de l'Est le long d'un axe nord-sud, et à l'Agence de facilitation du transport en transit du Couloir central, lequel relie ces mêmes pays le long d'un axe est-ouest, ce qui a permis l'élaboration de stratégies et de plans d'action relatifs au transport durable des marchandises, et par là, contribué aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9. Des avancées ont également été enregistrées en ce qui concerne la gestion des effets des changements climatiques sur les ports et sur d'autres infrastructures de transport côtières, et l'adaptation à ces changements. Dans ces domaines, les travaux de la CNUCED ont nourri les principaux débats internationaux et les grands textes de référence sur la question, notamment le rapport de 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat intitulé *Réchauffement planétaire de 1,5 °C, un rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires d'émissions mondiales de gaz à effet de serre y associées, dans le contexte du renforcement de l'action mondiale contre la menace posée par les changements climatiques, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* et le rapport spécial de 2019 dudit Groupe sur les océans et la cryosphère dans le contexte des changements climatiques (*Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*).

- 12.74 Pour contribuer à renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, le sous-programme proposera aux parties intéressées et aux experts gouvernementaux des activités de formation ciblées dans le domaine du commerce et dans les domaines connexes de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, dans le cadre des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux organisés au niveau régional et à Genève. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays en développement seront mieux à même d'évaluer, d'analyser et d'élaborer des politiques sur des questions majeures ayant trait à la macroéconomie, au commerce, à l'investissement et à la technologie, y compris aux technologies de l'information et des communications, dans une optique de développement. Le sous-programme fournira également des services de renforcement des capacités dans le cadre du programme TrainForTrade, qui vise à accroître, dans les pays en développement, les moyens humains mobilisés au titre de divers aspects des politiques relatives au commerce et au développement, y compris la gestion portuaire. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays en développement seront mieux armés pour élaborer et appliquer des politiques en matière de commerce et de développement qui soient plus inclusives et plus durables. Parmi les résultats déjà obtenus citons le renforcement de la capacité de 120 pays à produire des statistiques fiables sur le commerce international, grâce au soutien apporté dans le cadre du programme TrainForTrade, qui repose sur un partenariat avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et l'OMC. Ainsi, à la suite des

activités d'apprentissage mixte organisées en 2019 au titre de ce programme, les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ont présenté les premières données statistiques sur le commerce des services les concernant lors d'un atelier spécial organisé au Togo en décembre 2019 sous les auspices de la CNUCED, contribuant ainsi aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n°16, en particulier de la cible 16.6, qui consiste à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 12.75 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir une meilleure compréhension, de la part des pays en développement et des pays en transition, des politiques et pratiques optimales existant dans les domaines de la science, de la technologie – technologies de l'information et des communications comprises – et de l'innovation au service du développement, et une augmentation du nombre de politiques et de meilleures pratiques adoptées aux niveaux national et international (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que les pays concernés ont pris, avec l'aide de la CNUCED, au moins 30 mesures pour exécuter des programmes visant à renforcer le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des technologies de l'information et des communications dans le développement. Quinze de ces mesures ont été prises par des pays parmi les moins avancés dans le cadre des préparatifs menés avec l'aide de la CNUCED en vue de l'évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique ; pour ces pays, cet exercice a souvent été l'occasion de procéder pour la première fois à une évaluation complète et de formuler des recommandations concrètes visant à leur donner les moyens de devenir des acteurs et des bénéficiaires du commerce électronique et de la transformation numérique. Par ailleurs, en Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine a décidé de fonder sa stratégie régionale pour le commerce électronique sur les évaluations rapides qui avaient concerné six de ses États membres. Ces évaluations ont également donné lieu à des demandes d'assistance de la part d'États membres souhaitant améliorer leurs cadres juridiques : le Bhoutan, le Myanmar et le Togo ont ainsi sollicité de l'aide pour élaborer des stratégies pour le commerce électronique. La première cohorte de championnes de l'initiative eTrade for Women, dévoilée en septembre 2019, a commencé à faire des émules parmi la prochaine génération d'entrepreneuses et a contribué à une meilleure prise en compte de la voix des femmes qui occupent des postes de direction dans le secteur du commerce électronique dans l'élaboration des politiques.

Exécution du programme en 2019 : amélioration de la capacité des cadres portuaires d'établir des liens avec les marchés internationaux et les chaînes de valeur mondiales

- 12.76 Le module de gestion portuaire du Programme TrainForTrade forme les cadres du secteur à la prestation de services de gestion portuaire plus efficaces et plus compétitifs afin d'accroître les flux commerciaux, d'accélérer l'intégration économique de leur pays dans le commerce international et de stimuler le développement économique. En 2018 et 2019, 1 459 personnes originaires de plus de 45 pays ont suivi cette formation ; cette dernière a par exemple été proposée dans l'État plurinational de Bolivie, un pays sans littoral d'Amérique latine dont le produit intérieur brut par habitant est l'un des plus faibles du continent. Les pays sans littoral supportent des coûts de transport international très élevés. L'une des principales voies traditionnelles d'accès aux marchés d'exportation emprunte des routes qui mènent au port d'Arica, situé au Chili, pays limitrophe de la Bolivie, et qui traversent la cordillère des Andes, à une altitude comprise entre 300 et 5 000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Du fait de cette contrainte géographique, les produits boliviens n'étaient pas compétitifs sur les marchés internationaux. Dans le cadre du module de gestion portuaire, des cadres portuaires basés à Port Jennefer, dans l'est du pays, sur les rives du fleuve Paraguay, qui traverse l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay avant de se jeter dans l'océan Atlantique, ont bénéficié d'un cycle complet de formation. L'objectif était d'améliorer l'efficacité portuaire en renforçant les capacités de planification et d'organisation des systèmes et des opérations portuaires, y compris en ce qui

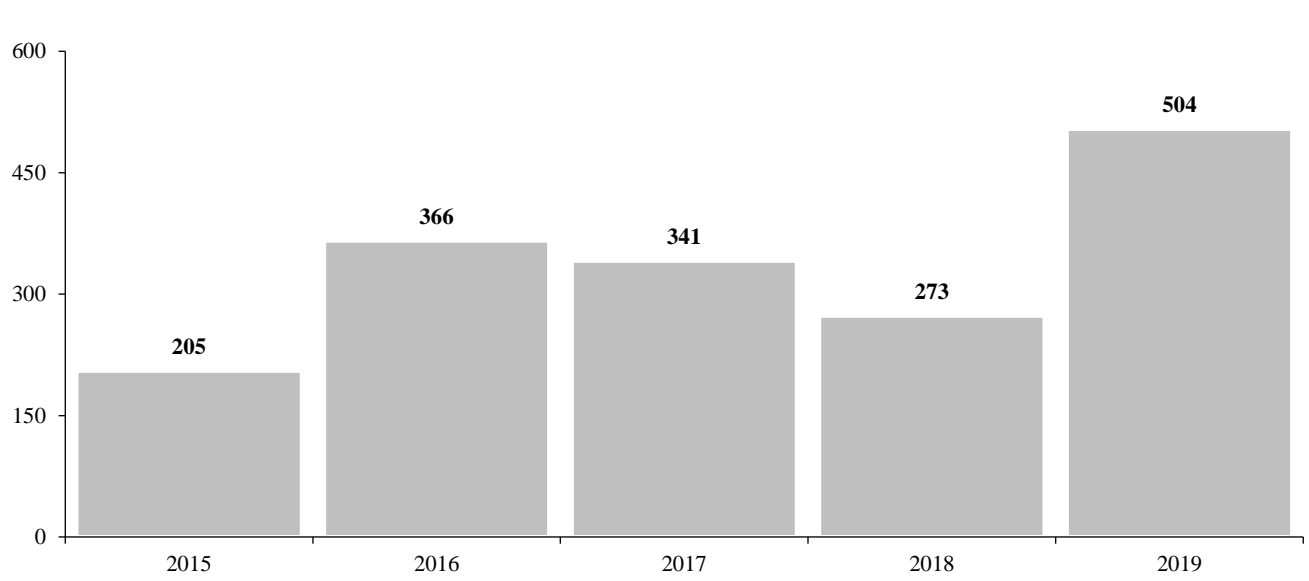
concerne les aspects commerciaux, administratifs, juridiques et techniques et les ressources humaines, ainsi que d'anticiper les nouveaux défis. Cette formation a abouti à la création d'un nouvel itinéraire commercial compétitif à l'échelle mondiale, qui relie ce pays enclavé aux marchés et aux chaînes de valeur internationaux. C'est pourquoi Port Jennefer et deux autres ports boliviens situés sur l'axe fluvial Paraguay-Paraná, qui donne à la Bolivie accès à l'océan Atlantique, se sont vus accorder le statut de ports internationaux, le 30 octobre 2018.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

12.77 Le travail effectué a contribué à renforcer les moyens humains de façon à favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, comme le montre l'augmentation du nombre de cadres originaires de ces pays qui ont été formés chaque année à la gestion portuaire efficiente et qui ont obtenu une certification à cet égard grâce au programme TrainForTrade, qui a été porté de 273 en 2018 à 504 en 2019. L'itinéraire commercial créé a considérablement amélioré la participation de l'État plurinational de Bolivie à l'économie mondiale, concourant ainsi à la réalisation des objectifs de développement économique et social du pays. Par ailleurs, l'exploitation du port présente un certain nombre d'avantages par rapport aux itinéraires plus traditionnels : a) une réduction des coûts de fret d'environ 18 % à 20 % ; b) un raccourcissement des délais de transport d'environ 30 % ; c) le quadruplement du volume des marchandises transitant par Port Jennefer (qui est passé de 250 000 tonnes à plus d'un million de tonnes).

Figure 12. IV

Mesure des résultats : nombre de cadres portuaires ayant été formés à la gestion des ports de commerce international et certifiés dans le cadre du Programme TrainForTrade



Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : stimulation de la préparation au numérique dans les pays en développement (résultat déjà défini pour 2020)

12.78 Les travaux portant sur l'économie numérique au service du développement et sur le commerce électronique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une aide sera apportée aux pays pour les préparer à devenir des acteurs et des bénéficiaires du commerce électronique et de la transformation numérique, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a

été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 12.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Écarts de préparation à l'échelle nationale et internationale en matière d'utilisation et d'exploitation du commerce électronique et de l'économie numérique	Informations et outils disponibles grâce à des recherches et analyses transversales, la concertation sur les mesures à prendre et la coopération technique, notamment le lancement d'un nouveau réseau de femmes dans le domaine du commerce électronique	Mesures prises par les États membres, notamment l'adoption de cadres juridiques et réglementaires et de mesures recommandées par la CNUCED dans le cadre de ses activités d'assistance technique ; meilleure disponibilité des statistiques grâce à l'assistance de la CNUCED et meilleure intégration du commerce électronique et de l'économie numérique dans les stratégies d'aide au développement des partenaires de développement et des donateurs	Progrès en matière d'application par les États membres des recommandations issues des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique menées par la CNUCED et communauté toujours plus nombreuses d'entrepreneuses formées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women de la CNUCED

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration de la capacité des pays en développement de se conformer aux règles et normes internationales et régionales en matière de facilitation du commerce (nouveau résultat)

- 12.79 On estime que le coût du commerce est en moyenne 1,8 fois plus élevé pour les pays en développement que pour les pays développés. En février 2017 est entré en vigueur l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, qui contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris des marchandises en transit. Selon les estimations, l'application intégrale de l'Accord permettrait une réduction des coûts du commerce comprise entre 9 % et 23 %. L'Accord prévoit que chaque membre de l'OMC établira et/ou maintiendra un comité national de la facilitation des échanges, ou désignera un mécanisme existant, pour faciliter à la fois la coordination et la mise en œuvre des dispositions qu'il contient au plan interne. En leur apportant un appui sous la forme de services consultatifs ciblés et de mesures de renforcement des capacités, la CNUCED aura aidé d'ici 2021 plus de 50 pays en développement et plusieurs communautés économiques régionales à entreprendre des réformes visant à faciliter le commerce, contribuant ainsi à leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Le Programme pour le renforcement des organismes nationaux de facilitation des échanges de la CNUCED

accompagnera la création de comités nationaux de facilitation du commerce dans le cadre de partenariats public-privé. Il proposera également une formation complète concernant les normes et les obligations internationales, telles que celles-ci sont définies dans l'Accord sur la facilitation des échanges, aidera les pays à concevoir des feuilles de route sur trois à cinq ans assorties d'indicateurs clés de performance et facilitera l'élaboration de projets d'assistance technique susceptibles de recevoir le soutien des banques, qui seront présentés aux partenaires de développement. En complément de ces activités, la CNUCED aidera les pays à rationaliser leurs procédures et formalités commerciales et à alléger leurs contraintes administratives grâce à son système SYDONIA et à ses portails d'information actualisés sur les procédures et processus en vigueur dans le domaine du commerce.

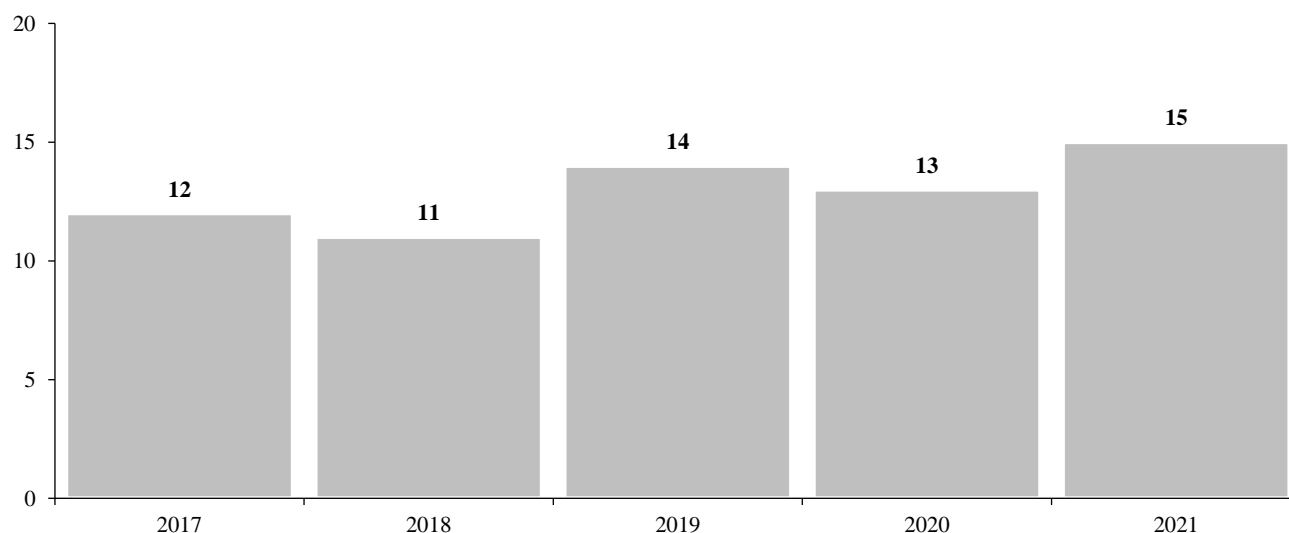
Situation interne et réponse

12.80 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : dans le cadre du soutien apporté aux comités nationaux de facilitation du commerce, on n'a pas totalement anticipé le taux important de rotation des membres desdits comités. En réponse, le sous-programme a lancé un module de formation des formateurs, qui introduit une stratégie de transfert des connaissances visant à mettre à la disposition des membres de ces comités les supports pédagogiques nécessaires, tels que des formations en ligne et des outils de formation aux travaux des comités destinés aux nouveaux arrivants. Ces mesures continueront d'aider les comités nationaux de facilitation du commerce à être mieux préparés pour faire face à un taux important de renouvellement leurs membres, tout en renforçant la pérennité de leurs activités.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

12.81 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'amélioration de la logistique commerciale pour favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, comme devrait le montrer le fait qu'en 2021 la CNUCED fournira à 15 comités nationaux de facilitation du commerce une assistance en ce qui concerne, d'une part, le recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui leur incombent à leurs pays respectifs au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et d'autre part, le respect des autres règles et normes régionales et internationales en matière de facilitation du commerce.

Figure 12.V
Mesure des résultats : nombre de comités nationaux de facilitation du commerce épaulés par la CNUCED pour le recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui incombent à leurs pays respectifs au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC



Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.82 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/252	Sommet mondial sur la société de l'information	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	73/17	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2015/26	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2019/25	Sommet mondial sur la société de l'information Science, technologie et innovation au service du développement
2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du		

Produits

12.83 On trouvera dans le tableau 12.12 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.12

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	21	20	25	22
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et sur la science et la technologie au service du développement	2	2	1	2
2. Rapports destinés à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à ses groupes intersessions, y compris un rapport final, publié en 2018, de son Groupe de travail sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet	7	6	6	6
3. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	–	–	4	–

Chapitre 12 Commerce et développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
4. Note d'information et rapports destinés au Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
5. Note du secrétariat de la CNUCED et rapport destiné à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, et réunions d'experts connexes sur des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation	2	2	4	4
6. Note du secrétariat de la CNUCED et rapport de la Commission du commerce et du développement de la CNUCED (contributions), et réunions d'experts connexes	4	4	4	4
7. Note du secrétariat de la CNUCED et rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique (rapports destinés au Conseil du commerce et du développement)	2	2	2	2
8. Note du secrétariat de la CNUCED et rapport du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	47	46	73	50
9. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	3	3	2	3
10. Sessions annuelles et groupes d'experts intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement, y compris la dernière réunion (2018) du Groupe de travail consacrée au renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet	16	16	16	16
11. Séances de la quinzième session quadriennale de la Conférence, réunions préparatoires comprises	1	–	24	–
12. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	3	3	3
13. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
14. Session annuelle de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	3	3	7	7
15. Sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	7	7	7	7
16. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	6	6	6	6
17. Réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	4	4	4	4
18. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies (en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat)	2	2	2	2

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	32	32	32	32
19. Projets exécutés dans le cadre du Programme TrainForTrade de renforcement des capacités dans les domaines suivants : gestion portuaire ; questions liées au commerce, y compris le commerce électronique, et statistiques ; méthode pédagogique	7	7	7	7
20. Projets (nationaux, régionaux et interrégionaux) sur les transports et autres services connexes, y compris le Système douanier automatisé (SYDONIA)	22	22	22	22
21. Projets exécutés dans le cadre de programmes axés sur les transports, la facilitation du commerce et la logistique commerciale	2	2	2	2
22. Projets exécutés dans le cadre du programme de travail sur le commerce électronique et l'économie numérique	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	514	514	419	458
23. Ateliers TrainForTrade de formation de formateurs	60	60	55	55
24. Organisation d'ateliers TrainForTrade à l'échelle nationale	260	260	260	260
25. Séminaires, ateliers, programmes de bourse et activités de formation sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	128	128	52	80
26. Débats d'experts ad hoc sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	3	3	1	1
27. Débats d'experts ad hoc sur le rôle de la technologie, y compris les technologies de l'information et des communications, et de l'innovation dans le développement, notamment aux fins du transfert de technologie	2	2	1	1
28. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement, y compris sur les statistiques relatives à l'économie de l'information, les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique et de l'économie numérique au service du développement et du commerce électronique, et la mesure de l'économie numérique	10	10	10	10
29. Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), cours régionaux et cours de brève durée	36	36	25	36
30. Séminaires, ateliers et activités de formation sur la science, la technologie, l'innovation et le développement	15	15	15	15
Publications (nombre de publications)	27	18	24	25
31. <i>Rapport sur la technologie et l'innovation</i> et aperçu	–	–	1	–
32. <i>Rapport sur l'économie numérique</i> et aperçu	1	1	0	1
33. <i>Étude sur les transports maritimes</i>	1	1	1	1
34. Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	3	2	2	3
35. Stratégies nationales pour le commerce électronique	3	1	3	3
36. Études publiées dans la série <i>Science, Technology and Innovation – Current Studies</i>	2	2	2	2
37. Études publiées dans les séries <i>Transport and Trade Logistics</i> et <i>Transport and Trade Facilitation</i>	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
38. Rapports sur la cyberléislation	3	1	2	2
39. Série <i>Programme TrainForTrade de gestion portuaire</i>	1	1	1	1
40. Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique dans les pays les moins avancés et autres pays en développement	11	7	10	10
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	11	12	12
41. Synthèses de la CNUCED sur les sujets ci-après : science, technologie et innovation ; commerce électronique et économie numérique ; logistique commerciale	4	2	4	4
42. <i>Compendium ASYCUDA in Action</i>	1	1	1	1
43. Initiative eTrade for All, <i>Year in Review</i>	1	1	1	1
44. Notes techniques sur les technologies de l'informatique et des communications (y compris le commerce électronique et l'économie numérique) au service du développement	2	2	2	2
45. Notes techniques sur la facilitation du commerce	1	1	1	1
46. Notes d'information à l'intention du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	2	2	1	1
47. Profils économiques et maritimes de pays	1	1	1	1
48. Rapport du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : semaine du commerce électronique, un forum de collaboration multipartite organisé sur cinq jours et accueillant près de 1 500 participants et plus de 270 intervenants originaires de plus de 130 pays, dans le cadre de 60 sessions de fond ; forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ; sessions du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines ; services de conseil sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, sur les orientations et les aspects pratiques relatifs au commerce électronique et à l'économie numérique au service du développement, sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, sur les politiques de transport, les instruments juridiques internationaux et les normes et règles arrêtées au niveau international relatifs à la facilitation du commerce international, aux transports et à la sécurité des transports à l'usage des exploitants portuaires, et sur l'initiative eTrade for All.

Bases de données et supports numériques : plateforme d'apprentissage et de renforcement des capacités de la CNUCED, gérée par le programme TrainForTrade, qui forme environ 1 500 personnes par an ; Programme TrainForTrade ; plateforme de statistiques sur le rendement des ports ; répertoire en ligne sur les comités nationaux de facilitation du commerce ; Inventaire mondial des cyberlégressions ; modules de formation en ligne sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) ; plateforme en ligne consacrée au transport durable de marchandises ; plateforme de l'initiative eTrade for All.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lettres d'information sur SYDONIA, eTrade for All, les transports et la facilitation du commerce ; brochures, prospectus et dossiers d'information.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, points de presse, entretiens, conférences de presse et articles de presse à l'occasion de la parution de publications majeures dans le cadre du sous-programme et organisation de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web public du Programme TrainForTrade (<https://tft.unctad.org/fr/>) ; site Web de la Commission de la science et de la technique au service du développement ; site Web de SYDONIA ; Groupe de travail sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet ; site Web de l'initiative eTrade for All ; site Web sur le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok ; plateformes de formation en ligne sur les politiques de l'innovation.

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Objectif

- 12.84 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion de la transformation structurelle et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles.

Stratégie

- 12.85 Afin de contribuer au renforcement de l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion de la transformation structurelle et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles, le sous-programme poursuivra ses activités de recherche et de coopération technique visant à diversifier les structures d'exportation et de production des pays susmentionnés, notamment en contribuant aux rapports que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et sur le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il continuera également de traduire en programmes de coopération technique pragmatiques et ciblés les orientations et recommandations générales issues des travaux de recherche et d'analyse. En outre, il plaidera, notamment au niveau multilatéral, en faveur du consensus au sein de la communauté internationale du développement en ce qui concerne les mesures qui permettent au mieux de régler les problèmes de développement des groupes de pays susmentionnés et, à cette fin, cernera les nouvelles questions et approches, organisera des ateliers de formation et de renforcement des capacités et coopérera davantage avec les instituts de recherche des pays les moins avancés et les partenaires de développement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays les moins avancés et les autres groupes de pays en situation particulière connaîtront une plus grande transformation structurelle et une croissance inclusive au niveau national. Parmi les résultats déjà obtenus citons la production, dans le cadre du sous-programme, d'un manuel de formation présentant tous les moyens de tirer parti du potentiel que représente le secteur de la pêche pour le développement socio-économique des pays les moins avancés, ainsi que l'appui, grâce à la fourniture de services consultatifs appropriés, aux efforts que déploient le Bhoutan, Cabo Verde et Vanuatu pour bénéficier de différentes formes de traitement spécial pendant qu'ils sont dans la catégorie des pays les moins avancés et après qu'ils en seront sortis. Des progrès ont également été accomplis dans la création des centres d'excellence de la CNUCED, qui visent à régler les difficultés persistantes et les problèmes nouveaux auxquels font face les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, en proposant aux États membres des programmes ciblés de formation et de renforcement des capacités. En 2019, le sous-programme a permis de créer trois centres d'excellence³, qui visent à aider les décideurs et les experts des pays les moins avancés et des pays africains en renforçant, grâce à des cours adaptés, leurs connaissances et leurs capacités, l'idée étant qu'ils puissent partager leurs données d'expérience et les pratiques exemplaires. Il s'agissait

³ Institut universitaire européen à Florence (Italie) ; Ministère mauricien de l'économie océanique, des ressources marines, des pêches et du transport maritime ; Centre for the Study of the Economies of Africa (Nigéria).

notamment de faire en sorte que ces pays soient mieux à même d'exploiter davantage le potentiel que représentent les secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour le développement, de renforcer leurs capacités en matière d'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, d'élaborer et de négocier des règles d'origine, de promouvoir et de protéger les produits traditionnels grâce à des droits de propriété intellectuelle, notamment des indications géographiques, et d'intégrer ces pays aux chaînes de valeur mondiales, ce qui a directement contribué à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17, en particulier de la cible 17.12, qui consiste à permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés. Le Botswana, la Namibie, la République démocratique populaire lao et le Rwanda figuraient parmi les États membres ayant bénéficié de sessions de formation et de services consultatifs axés sur l'estimation des capacités productives nationales, lesquels ont contribué à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous).

- 12.86 Le sous-programme continuera de redoubler d'efforts pour aider les groupes cibles à élaborer des politiques nationales, grâce aux travaux de recherche innovants qu'il mène ainsi qu'aux services consultatifs et à l'appui technique qu'il fournit. De même, il fera en sorte de rendre plus accessibles un certain nombre d'options stratégiques axées sur les politiques visant à renforcer les capacités productives nationales par le développement de la coopération technique axée sur la demande et la fourniture d'un appui aux programmes dans les domaines relevant de la compétence du sous-programme. En outre, il étendra l'appui technique apporté aux pays à des aspects tels que les stratégies nationales de développement des capacités productives et de transformation structurelle, les règles d'origine, l'amélioration de l'accès aux marchés, la création de valeur ajoutée en ce qui concerne les produits stratégiques et les indications géographiques, ce qui devrait contribuer à renforcer les capacités productives nationales. Cela devrait contribuer à ce que les pays soient mieux à même d'atteindre les objectifs de développement durable n°s 9 (promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous) et 17. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'intensification des efforts visant à renforcer les capacités productives et de l'assistance technique liée au commerce, notamment la fourniture d'un soutien sur mesure aux gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, du Cambodge, d'Haïti, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao pour leur permettre d'améliorer leurs politiques commerciales et leurs indicateurs de développement socio-économique. En outre, grâce à l'appui continu et intensif fourni par le sous-programme en 2018 et 2019, sous la forme de notes de recherche, d'ateliers de formation et de services consultatifs ciblés, les États membres de l'Union africaine ont fait des avancées notables dans les négociations portant sur l'annexe de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relative aux règles d'origine concernant les produits lors des cinquième, sixième, septième, huitième, dixième et onzième réunions du Groupe de travail technique de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les règles d'origine.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 12.87 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles des pays les moins avancés en vue de promouvoir le développement des moyens de production et de faire du commerce un moteur de la croissance et du développement, (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que plus de 15 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés indiquent disposer de plus de moyens grâce à l'assistance liée au commerce de la CNUCED, notamment celle fournie au titre du Cadre intégré renforcé. Comme indiqué ci-dessus, ce résultat a été obtenu grâce à l'organisation d'une formation et de séminaires ciblant les cadres à l'intention de représentants de l'Union africaine et des négociateurs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi qu'à la fourniture de services consultatifs au groupe des pays les moins avancés à l'OMC lors

des sessions de l'organisation consacrées aux règles d'origine, qui ont facilité la conclusion d'un accord sur l'annexe de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relative aux règles d'origine concernant certains produits.

Exécution du programme en 2019 : renforcement des capacités institutionnelles pour favoriser la participation au commerce multilatéral

- 12.88 Le sous-programme a renforcé les capacités institutionnelles des pays les moins avancés afin qu'ils puissent participer au commerce international, en s'appuyant sur des initiatives existantes visant à promouvoir le développement des capacités productives et à faire du commerce un moteur de la croissance et du développement. Il y est parvenu en proposant à ces pays des orientations générales sur les règles d'origine, qui déterminent le pays d'origine des marchandises. De plus, il a participé à cinq réunions du Groupe de travail technique de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les règles d'origine, rédigé sept notes techniques sur les règles d'origine concernant certains produits et sur des concepts connexes, fourni des services consultatifs bilatéraux aux négociateurs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment à ceux issus de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, organisé, à l'intention des représentants des pays les moins avancés à Genève, des ateliers de formation pour cadres axés sur les règles d'origine et les indications géographiques, et établi des notes techniques sur ces questions. Dans le cadre du sous-programme, on a également mis à jour deux manuels sur les règles d'origine et l'accès préférentiel aux marchés pour les pays les moins avancés et formulé des recommandations fondées sur des données d'observation dans le cadre du *Rapport sur le développement économique en Afrique 2019*, intitulé « Made in Africa: les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain ». Ce rapport a mis en lumière le potentiel qu'offrent les règles d'origine pour ce qui est d'optimiser le commerce en termes de création de valeur ajoutée et de transformation structurelle en Afrique. Il a été diffusé dans le cadre des échanges tenus avec les secteurs public et privé sur la concertation inclusive et l'amélioration des capacités douanières et institutionnelles en Afrique et en Europe. Il a également été présenté et examiné lors du douzième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, du Forum public de l'OMC et du Comité de l'OMC sur les règles d'origine.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.89 Le travail effectué a contribué au renforcement de l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion de la transformation structurelle et le développement des capacités productives des groupes cibles, comme le montre, dans le cas des pays africains, l'accord envisagé sur l'annexe de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relative aux règles d'origine concernant les produits.

Tableau 12.13
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Prise de conscience accrue de l'importance des règles d'origine dans le contexte africain grâce à l'organisation d'ateliers et de séances de formation visant à sensibiliser les membres de l'OMC	Amélioration de la capacité des pays les moins avancés à utiliser les règles d'origine dans le cadre de l'élaboration des politiques et des négociations commerciales	Aptitude à formuler des positions sur les règles d'origine et les questions liées au commerce	Participation aux travaux du Groupe de travail technique de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les règles d'origine et publication de manuels sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent axés sur les règles d'origine	Conclusion éventuelle d'un accord sur l'annexe de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relative aux règles d'origine concernant les produits ^a

^a La signature de l'Accord devait intervenir en juin 2019, mais elle a été retardée.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcer les capacités productives pour transformer l'économie (résultat déjà défini pour 2020)

- 12.90 Les travaux relatifs à la transformation économique de l'Afrique et des pays les moins avancés se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera apporté aux pays en développement sans littoral afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités productives, le but étant qu'ils réalisent la transformation économique structurelle nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 12.14
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence d'évaluation comparative des capacités productives	Création d'une méthode de calcul de l'indice de la capacité productive	Application de l'indice de la capacité productive par les pays en développement sans littoral	Calcul de l'indice de la capacité productive pour tous les pays, compte tenu de sa pertinence du point de vue des politiques

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : favoriser la résilience économique des pays les moins avancés (nouveau résultat)

- 12.91 Le sous-programme s'efforce d'appuyer les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place des systèmes de production plus diversifiés sur le plan économique, qui leur permettraient de sortir rapidement de la catégorie des pays les moins avancés et de participer plus efficacement au système commercial multilatéral et régional. Le recours aux traitements

préférentiels accordés aux pays les moins avancés par les partenaires de développement reste faible et la part de ces pays dans le commerce mondial demeure inférieure à 2 %. Pour régler ce problème, le sous-programme mettra en place des stratégies de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés, qui aideront ces pays à prévenir les perturbations pouvant découler d'un tel retrait et de la perte des mesures internationales d'aide aux pays les moins avancés. Il établira également des profils de vulnérabilité qui mettront en évidence les principaux problèmes auxquels font face les pays retirés de la liste des pays les moins avancés en matière de commerce et de développement et dans lesquels seront formulées des propositions permettant d'élaborer des plans et des programmes d'action visant à combler les lacunes des stratégies nationales de développement afin de favoriser la résilience.

Situation interne et réponse

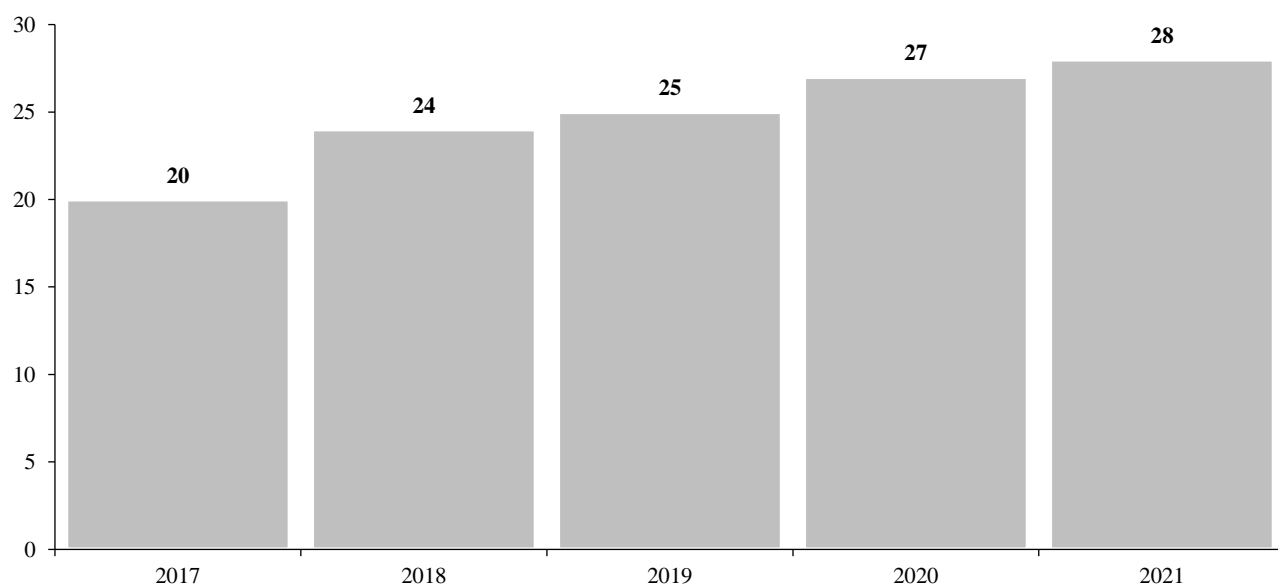
- 12.92 Pour le sous-programme la situation était la suivante : il s'agissait d'obtenir des données comparables à l'échelle internationale sur les capacités productives nécessaires à l'établissement de stratégies de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés et de profils de vulnérabilité. En réponse, le sous-programme élaborera une méthode permettant d'établir un indice de la capacité productive et de calculer les indices des pays bénéficiaires. L'indice de la capacité productive permettra aux pays d'évaluer les progrès accomplis et de déterminer les domaines dans lesquels il convient d'intervenir pour renforcer leurs capacités productives. Il leur permettra également d'accroître leur résilience économique et d'atteindre ainsi leurs objectifs de développement sur le plan national, ainsi que les objectifs de développement durable. En outre, le sous-programme prévoit d'accroître la contribution des centres d'excellence récemment créés à l'organisation des séances de formation et des ateliers et à la fourniture d'orientations ciblées, l'objectif étant d'atteindre un plus grand nombre de pays, de renforcer les mécanismes institutionnels des pays bénéficiaires et de se pencher sur davantage de questions d'actualité.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 12.93 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au renforcement de l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion de la transformation structurelle et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles, comme devrait le montrer la baisse de l'indice de concentration des exportations dans 28 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés d'ici 2021. Une telle baisse serait la preuve d'une amélioration de la résilience économique de ces pays à la faveur d'une plus grande diversification de leurs produits d'exportation.

Figure 12.VI

Mesure des résultats : nombre total de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés qui ont vu baisser leur indice de concentration des exportations



Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.94 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	69/217	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

Résolutions du Conseil économique et social

2017/29	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-neuvième session	2019/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session
2018/27	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session		

Produits

12.95 On trouvera dans le tableau 12.15 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.15

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	6	10	9
1. Rapports destinés au Conseil économique et social, notamment ceux portant sur les profils de vulnérabilité	1	1	3	5
2. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	–	–	2	–
3. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement (y compris les aperçus du Rapport sur le développement économique en Afrique) sur les activités en faveur des pays les moins avancés menées à l'échelle de la CNUCED, les activités de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, les indicateurs et les critères relatifs à la capacité productive des pays en développement sans littoral, et l'application des textes issus de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	5	5	5	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	10	10	31	8
4. Séances de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et du Comité des politiques de développement	1	1	2	1
5. Séances de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	1	1	22	–
6. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	6	6	5	5
7. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	3	4
8. Projets relatifs au commerce, au transit et au développement visant à renforcer les capacités nationales	1	1	2	2
9. Projets relatifs au Cadre intégré renforcé	1	1	1	2

Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	20	20	19	18
10. Ateliers sur des questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, les études diagnostique et post-diagnostique sur l'intégration du commerce, les activités commerciales dans le Cadre intégré renforcé, ainsi que la transformation et les progrès économiques structurels permettant la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	14	14	14	14
11. Ateliers sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, et sur le commerce et la pauvreté	4	4	3	3
12. Ateliers sur des questions présentant un intérêt pour le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique	2	2	2	1
Publications (nombre de publications)	5	6	9	10
13. <i>Le Rapport sur les pays les moins avancés</i> et son aperçu	2	2	2	2
14. <i>Rapport sur le développement économique en Afrique</i>	1	1	1	1
15. Rapport sur le renforcement et la mesure des capacités productives	–	1	1	–
16. Rapport sur le renforcement de la cohérence des stratégies commerciales et industrielles visant à atténuer la pauvreté en Afrique et document thématique spécial sur l'Afrique	–	–	1	1
17. Recherches et études analytiques sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les règles d'origine	2	2	1	1
18. Enseignements tirés des indications géographiques et des analyses connexes en ce qui concerne les pays les moins avancés	–	–	1	2
19. Questions sectorielles, statistiques et thématiques intéressant les pays en développement sans littoral : incidences sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et la réalisation des objectifs de développement durable	–	–	1	2
20. Difficultés rencontrées par les pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs de développement durable et mesures à prendre dans le contexte de l'évaluation finale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	2	4	6
21. Documents sur le commerce et la pauvreté	1	1	2	2
22. Documents de recherche sur le commerce et le développement dans les pays vulnérables	1	–	2	2
23. Publications relatives au Cadre intégré renforcé, portant notamment sur le transit, les transports et la facilitation du commerce	1	1	–	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil portant sur les thèmes suivants : Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et mesure des capacités productives de ces pays ; stratégies de transition sans heurt pour les pays les moins avancés ; questions de commerce et de développement destinés aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux pays africains ; questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour ces pays et au Cadre intégré renforcé ; consultations sur les activités menées par la CNUCED à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; consultations aux fins de la conduite des activités relatives à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences sur des questions concernant le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique, la mondialisation, les stratégies de développement et la cohérence des politiques ; documents d'orientation relatifs au *Rapport sur le développement économique en Afrique* et au *Rapport sur les pays les moins avancés*.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens sur les résultats des travaux de recherche et les mesures proposées.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

12.96 On trouvera dans les tableaux 12.16 à 12.18 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 12.16
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	65 808,6	62 537,5	–	–	–	–	–	62 537,5	1 452,3	63 989,8
Autres dépenses de personnel	453,4	641,7	–	–	–	–	–	641,7	10,7	652,4
Dépenses de représentation	22,4	21,7	–	–	–	–	–	21,7	0,3	22,0
Consultants	408,4	424,0	–	–	9,6	9,6	2,3	433,6	7,2	440,8
Experts	218,1	351,1	–	–	(9,6)	(9,6)	(2,7)	341,5	5,5	347,0
Voyages des représentants	101,1	175,7	–	–	–	–	–	175,7	3,4	179,1
Voyages du personnel	548,7	585,7	–	–	–	–	–	585,7	11,0	596,7
Services contractuels	985,8	767,7	–	–	–	–	–	767,7	12,9	780,6
Frais généraux de fonctionnement	1 890,3	1 727,6	–	–	–	–	–	1 727,6	28,9	1 756,5
Fournitures et accessoires	80,2	341,6	–	–	–	–	–	341,6	5,7	347,3
Mobilier et matériel	181,6	513,6	–	–	–	–	–	513,6	8,6	522,2
Bourses, subventions et contributions	31,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	70 729,7	68 087,9	–	–	–	–	–	68 087,9	1 546,5	69 634,4

Tableau 12.17
Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	379	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1°C), 122 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	379	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1°C), 122 G(AC)

^a Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 12.18
Postes^a

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	5	–	–	–	–	5
D-1	20	–	–	–	–	20
P-5	51	–	–	–	–	51
P-4	64	–	–	–	–	64
P-3	73	–	–	–	–	73
P-2/1	32	–	–	–	–	32
Total partiel	247	–	–	–	–	247
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	10	–	–	–	–	10
Autres classes	122	–	–	–	–	122
Total partiel	132	–	–	–	–	132
Total	379	–	–	–	–	379

^a Y compris quatre postes temporaires (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3).

12.97 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 12.19 à 12.21 et dans la figure 12.VII.

12.98 Comme le montrent les tableaux 12.19 1) et 12.20 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 68 087 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Ressources extrabudgétaires

12.99 Comme le montrent les tableaux 12.19 2) et 12.20 2), la CNUCED reçoit des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui complètent les ressources du budget ordinaire et continuent d'être cruciales pour l'exécution des mandats. En 2021, elle devrait bénéficier de contributions en espèces d'un montant estimé à 43 056 300 dollars, dont 15 postes, qui serviront à financer diverses activités de coopération technique, notamment des services consultatifs techniques, des activités de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels. Ces ressources représentent 38,2 % des ressources totales du programme. L'augmentation de 300 000 dollars (0,7 %) par rapport à l'exercice 2021 tient à la nature des ressources extrabudgétaires de la CNUCED, qui sont cycliques et presque exclusivement réservées à des activités de coopération technique par pays, organisées à la demande et tributaires d'un financement incertain.

12.100 D'une valeur estimée à 954 700 dollars, les contributions en nature prendront la forme de locaux mis gracieusement à la disposition de la CNUCED et de personnel technique détaché à titre gracieux qui apporterait son concours au programme de travail.

Tableau 12.19

Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
A. Organes directeurs	155,6	198,7	–	–	–	–	–	198,7	3,8	202,5
B. Direction exécutive et administration	5 673,2	5 119,7	–	–	–	–	–	5 119,7	115,9	5 235,6
C. Programme de travail										
1. Mondialisation, interdépendance et développement	11 449,1	10 726,7	–	–	–	–	–	10 726,7	239,9	10 966,6
2. Investissement et entreprises	13 312,8	12 656,5	–	–	–	–	–	12 656,5	311,1	12 967,6
3. Commerce international et produits de base	14 757,6	13 952,7	–	–	–	–	–	13 952,7	344,2	14 296,9
4. Technologie et logistique	8 755,3	8 133,8	–	–	–	–	–	8 133,8	200,6	8 334,4
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	4 406,7	4 783,5	–	–	–	–	–	4 783,5	120,4	4 903,9
Total partiel (C)	52 681,4	50 253,2	–	–	–	–	–	50 253,2	1 216,2	51 469,4
D. Appui au programme	12 219,5	12 516,3	–	–	–	–	–	12 516,3	210,6	12 726,9
Total partiel (1)	70 729,7	68 087,9	–	–	–	–	–	68 087,9	1 546,5	69 634,4

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	3,6	–	–
C. Programme de travail			
1. Mondialisation, interdépendance et développement	5 856,0	5 837,0	5 837,0
2. Investissement et entreprises	4 117,3	4 050,0	4 350,0
3. Commerce international et produits de base	3 258,8	3 245,3	3 245,3

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2019 (dépenses effectives) (estimations)		2021 (prévisions)
4. Technologie et logistique	27 236,3	27 200,0	27 200,0
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	1 894,1	1 842,0	1 842,0
Total partiel (C)	42 362,6	42 174,3	42 474,3
D. Appui au programme	584,3	582,0	582,0
Total partiel (2)	42 950,6	42 756,3	43 056,3
Total	113 680,2	110 844,2	112 690,7

Tableau 12.20
Évolution des postes, par composante et sous-programme

 1) *Budget ordinaire*

	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	30	–	–	–	–	30
C. Programme de travail						
1. Mondialisation, interdépendance et développement	62	–	–	–	–	62
2. Investissement et entreprises	75	–	–	–	–	75
3. Commerce international et produits de base	82	–	–	–	–	82
4. Technologie et logistique	49	–	–	–	–	49
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	26	–	–	–	–	26
Total partiel (C)	294					294
D. Appui au programme	55	–	–	–	–	55
Total partiel (1)	379					379

2) Ressources extrabudgétaires

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
C. Programme de travail		
4. Technologie et logistique	2	2
Total partiel (C)	2	2
D. Appui au programme	13	13
Total partiel (2)	15	15
Total	394	394

Tableau 12.21

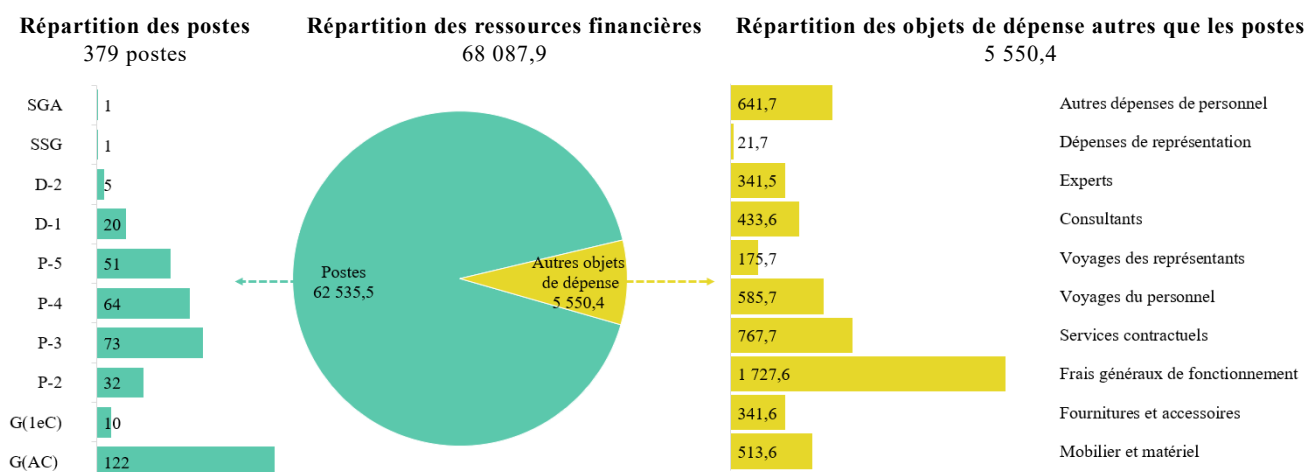
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	65 808,6	62 537,5	–	–	–	–	–	62 537,5
Autres objets de dépense	4 921,1	5 550,4	–	–	–	–	–	5 550,4
Total	70 729,7	68 087,9	–	–	–	–	–	68 087,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		247	–	–	–	–	–	247
Agents des services généraux et des catégories apparentées		132	–	–	–	–	–	132
Total		379	–	–	–	–	–	379

Figure 12.VII
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Organes directeurs

12.101 Le montant demandé au titre de cette composante (198 700 dollars) servirait à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux processus intergouvernementaux dont la CNUCED assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par la résolution 49/130 de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 12.22 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 12.22
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2020 (crédits ouverts)	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
Commission de la science et de la technique au service du développement	Organe intergouvernemental, la Commission de la science et de la technique au service du développement donne l'orientation générale du programme de travail dans les domaines relevant de sa compétence. Conformément aux résolutions 2002/37 et 2006/46 du Conseil économique et social, elle se réunit une fois par an et fait rapport au Conseil. Conformément à la résolution 1993/75 du Conseil, elle bénéficie des conseils techniques et spécialisés de groupes spéciaux et des participants aux ateliers organisés entre les sessions pour examiner certaines questions intéressant la science et la technique au service du développement. Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le	Mandat : résolution 46/235 de l'Assemblée générale Composition : 43 experts gouvernementaux Une session par an	140,5	140,5

Chapitre 12 Commerce et développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2020	2021
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
	développement (CNUCED) fournit un appui fonctionnel à la Commission			
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a vocation à traiter des questions liées à l'investissement et aux technologies et des questions financières connexes, et s'occupe aussi de tout ce qui touche à l'informatique et aux communications dans l'entreprise. Elle est secondée par 16 conseillers siégeant à titre individuel et venant de pays développés et en développement. Elle est dotée d'un organe d'experts subsidiaire permanent, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	Mandat : résolution 49/130 de l'Assemblée générale TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2 (Accord d'Accra), par. 202 Composition : 16 experts (la Commission est ouverte à tous les États membres de la CNUCED) Une session par an	35,2	35,2
Session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Conformément au paragraphe 2 de sa résolution 1995 (XIX), l'Assemblée générale fixe les dates et le lieu des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tenant compte des recommandations de la Conférence et du Conseil du commerce et du développement. La quinzième session quadriennale de la Conférence aura lieu en 2020. Il y aura des consultations avec les États membres sur diverses questions et sur les mandats après la session	Résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, par. 2 Organisée tous les quatre ans	23,0	23,0
Total			198,7	198,7

12.102 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 198 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.23 et la figure 12.VIII.

Tableau 12.23

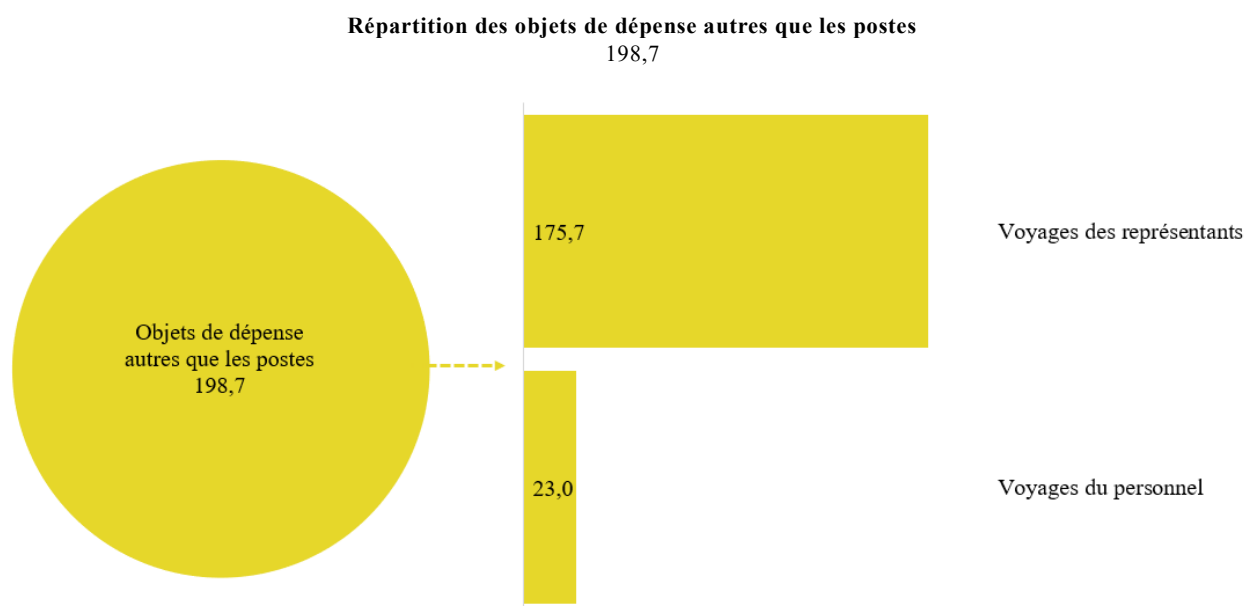
Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes	155,6	198,7	–	–	–	–	–	198,7
Total	155,6	198,7	–	–	–	–	–	198,7

Figure 12.VIII
Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

- 12.103 Le Secrétaire général de la CNUCED détermine les grandes lignes de l'action des services organiques et de la gestion et assure le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED, en particulier les sessions de la Conférence (qui se tiennent tous les quatre ans) et du Conseil du commerce et du développement. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED remplace le Secrétaire général en cas de besoin et supervise le fonctionnement du secrétariat pour ce qui est de la stratégie, des programmes et de la gestion, notamment en encourageant l'intégration stratégique, la cohérence des politiques et la collaboration avec les entités concernées, et en supervisant les activités de communication afin de mieux faire connaître les travaux de la Conférence, d'en promouvoir l'utilisation et de leur donner plus de poids.
- 12.104 Le Cabinet du Secrétaire général de la CNUCED aide le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe à s'acquitter des responsabilités susmentionnées, notamment pour ce qui est de l'approbation de principe de tous les documents et publications diffusés par la CNUCED, de la planification des politiques et de la coordination des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts, de l'approbation des programmes et projets par le mécanisme d'examen interne des programmes, des activités de coopération technique, de l'évaluation, des relations extérieures et de la communication.
- 12.105 Le Cabinet du Secrétaire général coordonne également les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, il coordonne l'Équipe spéciale de la problématique femmes-hommes afin de renforcer et d'élargir la portée des activités de la CNUCED en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans les domaines du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et de tous les autres domaines touchant aux trois axes d'intervention de la CNUCED. L'Équipe spéciale est présidée par la Secrétaire générale adjointe et a pour mandat d'améliorer les activités en faveur de l'égalité des sexes et de mieux les coordonner à l'intérieur de la CNUCED. Dans le même contexte, l'Équipe spéciale de coordination

des statistiques, présidée par la Secrétaire générale adjointe, a pour mandat d'améliorer la coordination des activités statistiques à la CNUCED et d'exploiter les synergies, de fixer des priorités stratégiques et de coordonner les activités statistiques, notamment en ce qu'elles ont trait à la production, à la diffusion et au renforcement des capacités.

- 12.106 La Section de la communication et des relations extérieures est chargée de la planification et de l'exécution des activités de la CNUCED touchant les relations extérieures et la communication avec les médias, la gestion du contenu Web, la liaison avec la société civile et l'exécution de la stratégie de communication. Elle mène son action d'une manière intégrée et synergique. Les principales activités dans le domaine de la communication et de l'information comprennent la production et la diffusion d'informations et de produits médiatiques ciblant tel ou tel public. En ce qui concerne la gestion du contenu Web, la Section assure, avec efficacité et dans les meilleurs délais, la gestion et le suivi opérationnel du site Web multilingue et met en œuvre la stratégie Web de la CNUCED. En ce qui concerne la société civile, elle s'emploie à promouvoir la coopération et les relations de travail avec les organisations de la société civile, telles que les organisations non gouvernementales, les syndicats, les universités et les organisations intergouvernementales, et à mener des activités de collecte de fonds et de liaison intergouvernementale touchant à l'action de la société civile.
- 12.107 Le Groupe de l'évaluation coordonne et mène des activités d'évaluation qui garantissent et améliorent la qualité et renforcent la portée des programmes et projets de la CNUCED ; à cet effet, il fournit des services de contrôle interne qui prennent les formes suivantes : supervision et gestion des évaluations externes demandées par le Conseil du commerce et du développement, supervision et gestion des évaluations des projets financées au moyen du Compte de l'ONU pour le développement et supervision et coordination des évaluations externes demandées au titre des accords relatifs aux contributions. Il s'emploie à promouvoir une culture de l'évaluation au moyen d'un cadre et de directives organisationnelle conformes aux meilleures pratiques et aux approches novatrices et fournit un soutien et des conseils stratégiques à la direction sur les questions liées à l'évaluation, au contrôle, aux auto-appréciations et aux auto-évaluations.
- 12.108 La Section de la coopération technique assure la cohérence globale des activités de coopération technique de la CNUCED et la mise en œuvre de la stratégie de coopération technique ainsi que la préparation et l'exécution des projets. Elle veille à ce que les travaux analytiques soient transposés dans les activités de coopération technique et coordonne celles-ci, y compris celles menées en partenariat avec d'autres organismes, en particulier les membres du Groupe sur le commerce et les capacités productives, qui est dirigé par la CNUCED.
- 12.109 Le Bureau de la CNUCED à New York a vocation à améliorer la diffusion d'informations et à promouvoir les objectifs de la CNUCED auprès du Siège de l'ONU et des différents acteurs basés à New York et à Washington, notamment en renforçant la coordination avec les entités, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies, les missions diplomatiques, la presse, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les organismes d'assistance technique œuvrant dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement.
- 12.110 Le Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique à Addis-Abeba fournit un appui fonctionnel, une expertise technique et des services consultatifs aux États Membres, aux organisations régionales et aux communautés économiques régionales d'Afrique. Il tire parti pour ce faire de ressources provenant des différents sous-programmes et de services consultatifs interrégionaux.
- 12.111 La CNUCED est déterminée à mettre en œuvre le Programme 2030 et les accords internationaux sur les changements climatiques et la protection de l'environnement et continuera de réduire son empreinte carbone en délaissant les voyages au profit d'outils de communication à distance chaque fois que cela sera possible. La CNUCED étant un organisme non résident hébergé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, son empreinte carbone comprend exclusivement les émissions liées aux voyages aériens. Elle continuera de compenser ses émissions pour garder son statut d'organisme neutre en carbone.
- 12.112 On trouvera dans le tableau 12.24 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La CNUCED sait toute l'importance qu'il y a à

Titre IV Coopération internationale pour le développement

appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et a pris diverses mesures pour faire en sorte qu'elles soient davantage respectées. L'une des mesures consiste à suivre l'application des directives au moyen des tableaux de bord du système d'information de gestion et à communiquer les statistiques à la direction tous les mois. La CNUCED insiste sur le fait que les dérogations doivent être justifiées et fait tout son possible pour que les membres du personnel soient sensibilisés à cette question ; elle les encourage également à programmer les réunions et les conférences aussi tôt que possible.

Tableau 12.24
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	55	80	80

12.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 5 119 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.25 et la figure 12.IX.

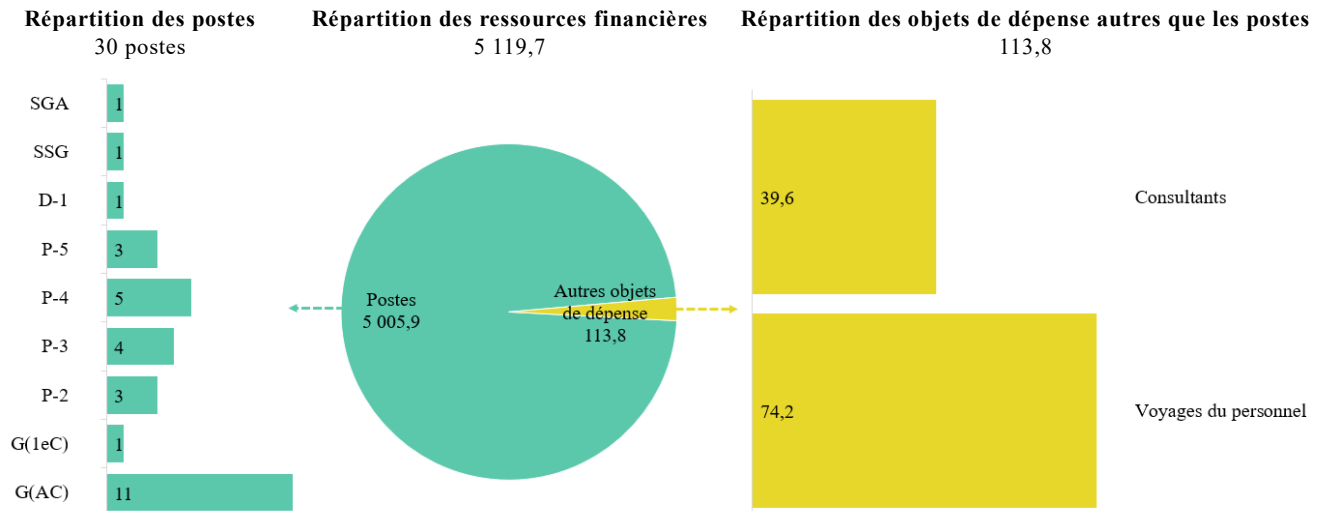
Tableau 12.25
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	5 575,5	5 005,9	–	–	–	–	5 005,9
Autres objets de dépense	97,7	113,8	–	–	–	–	113,8
Total	5 673,2	5 119,7	–	–	–	–	5 119,7
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	–	–	12
Total		30	–	–	–	–	30

Figure 12.IX
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021
 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

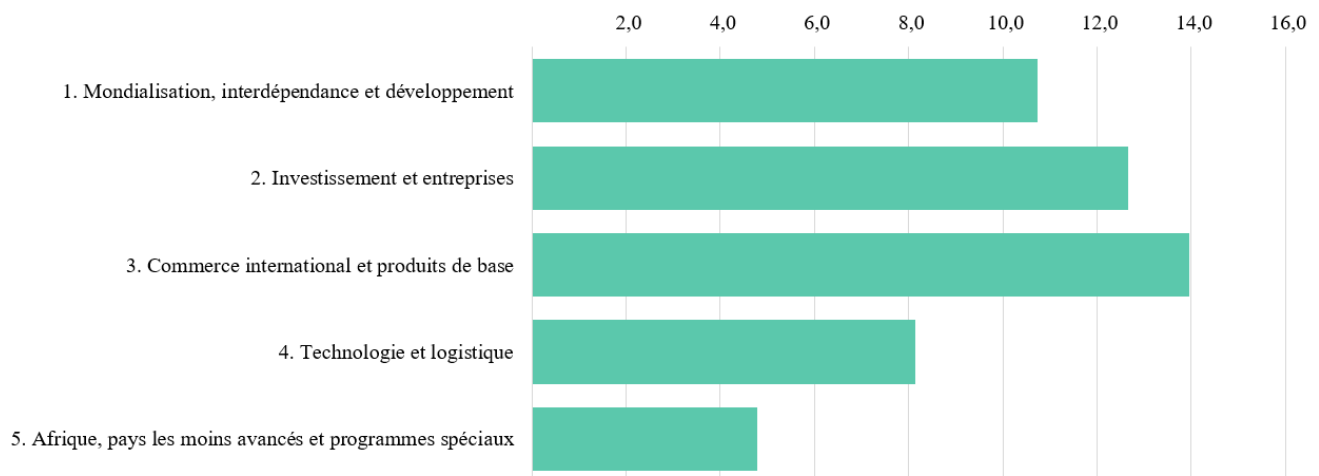


Programme de travail

12.114 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 50 253 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 12.X.

Figure 12.X
Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

12.115 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 10 726 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.26 et la figure 12.XI.

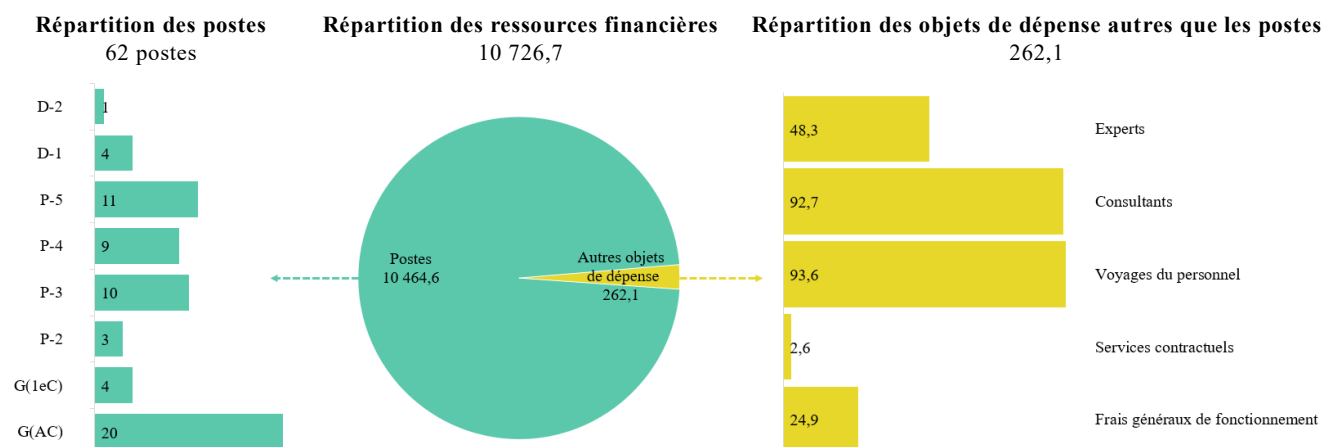
Tableau 12.26
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	10 544,9	10 464,6	–	–	–	–	10 464,6
Autres objets de dépense	904,2	262,1	–	–	–	–	262,1
Total	11 449,1	10 726,7	–	–	–	–	10 726,7
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		38	–	–	–	–	38
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	–	–	–	–	24
Total		62	–	–	–	–	62

Figure 12.XI
Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 2 Investissement et entreprises

12.116 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 12 656 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.27 et la figure 12.XII.

Tableau 12.27

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

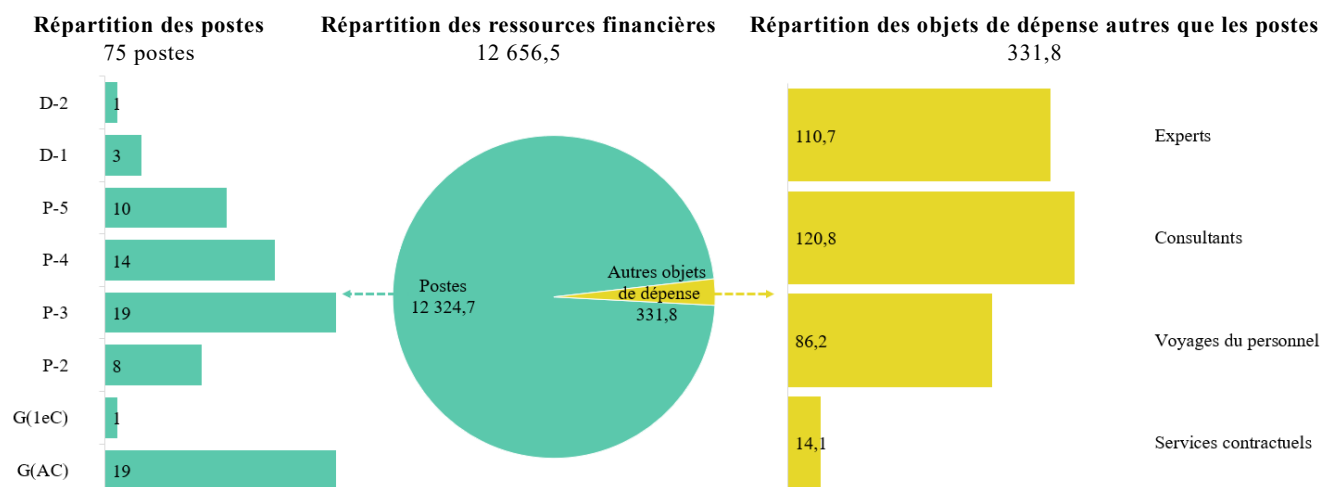
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	13 004,2	12 324,7	–	–	–	–	12 324,7
Autres objets de dépense	308,7	331,8	–	–	–	–	331,8
Total	13 312,8	12 656,5	–	–	–	–	12 656,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		55	–	–	–	–	55
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	20
Total		75	–	–	–	–	75

Figure 12.XII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

12.117 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 13 952 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.28 et la figure 12.XIII.

Tableau 12.28

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

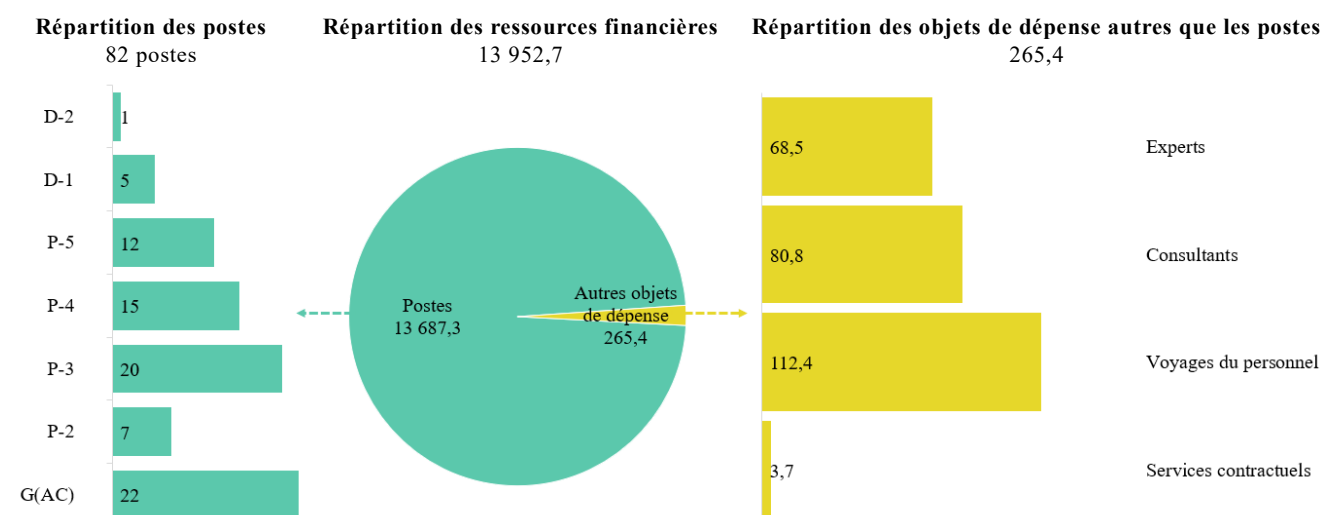
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	14 393,3	13 687,3	–	–	–	–	13 687,3
Autres objets de dépense	364,3	265,4	–	–	–	–	265,4
Total	14 757,6	13 952,7	–	–	–	–	13 952,7
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		60	–	–	–	–	60
Agents des services généraux et des catégories apparentées		22	–	–	–	–	22
Total		82	–	–	–	–	82

Figure 12.XIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 4 Technologie et logistique

12.118 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 8 133 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.29 et la figure 12.XIV.

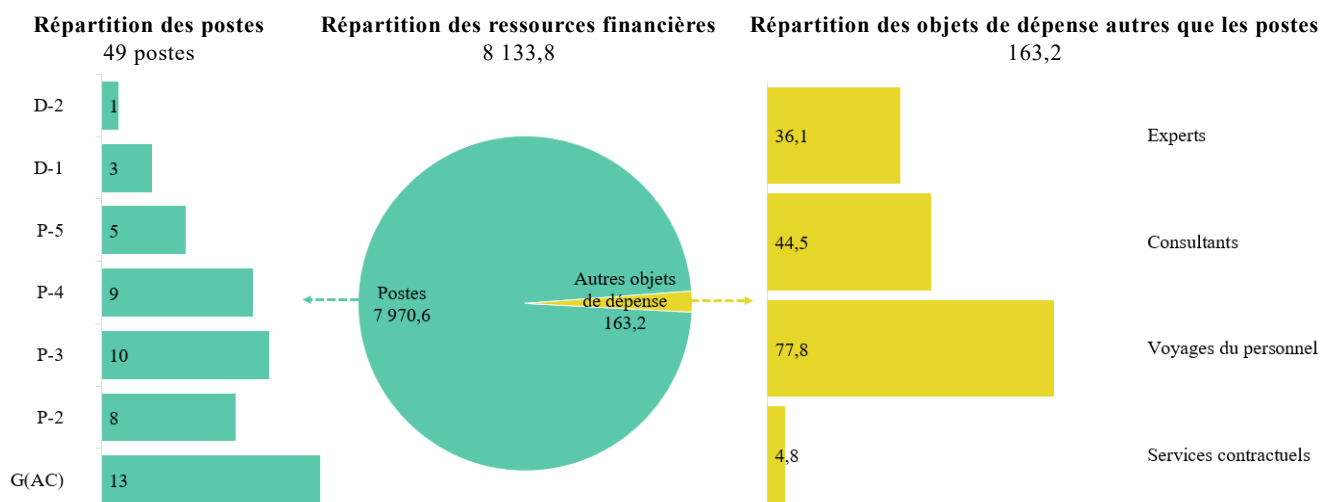
Tableau 12.29
Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	8 584,2	7 970,6	–	–	–	–	7 970,6
Autres objets de dépense	171,1	163,2	–	–	–	–	163,2
Total	8 755,3	8 133,8	–	–	–	–	8 133,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		36	–	–	–	–	36
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	13
Total		49	–	–	–	–	49

Figure 12.XIV
Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

12.119 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 4 783 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.30 et la figure 12.XV.

Tableau 12.30

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

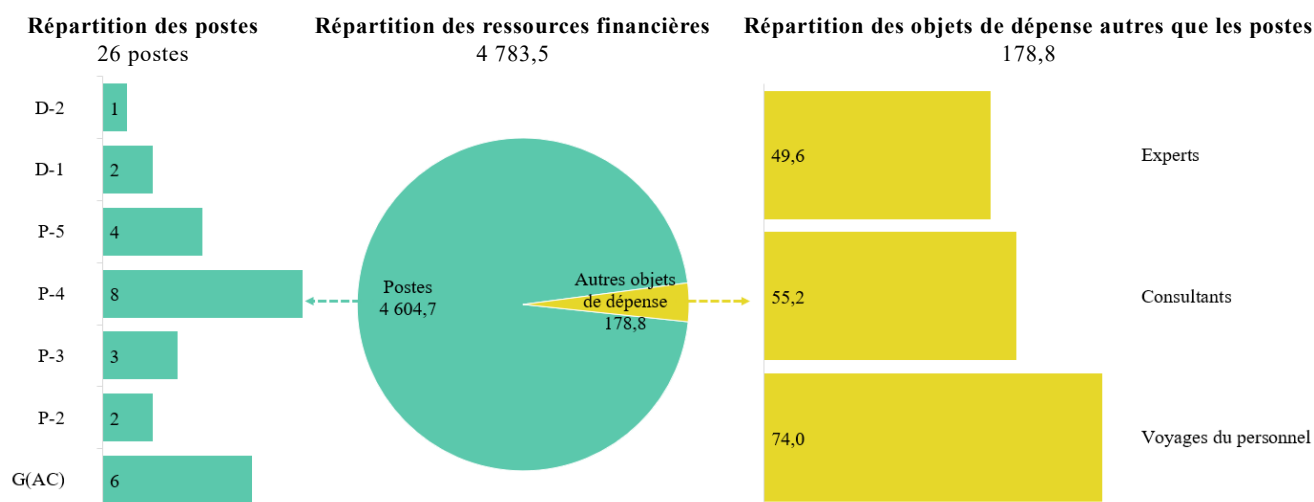
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	4 242,4	4 604,7	–	–	–	–	4 604,7
Autres objets de dépense	164,3	178,8	–	–	–	–	178,8
Total	4 406,7	4 783,5	–	–	–	–	4 783,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
Total		26	–	–	–	–	26

Figure 12.XV

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Appui au programme

12.120 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 12 516 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.31 et la figure 12.XVI.

Tableau 12.31

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

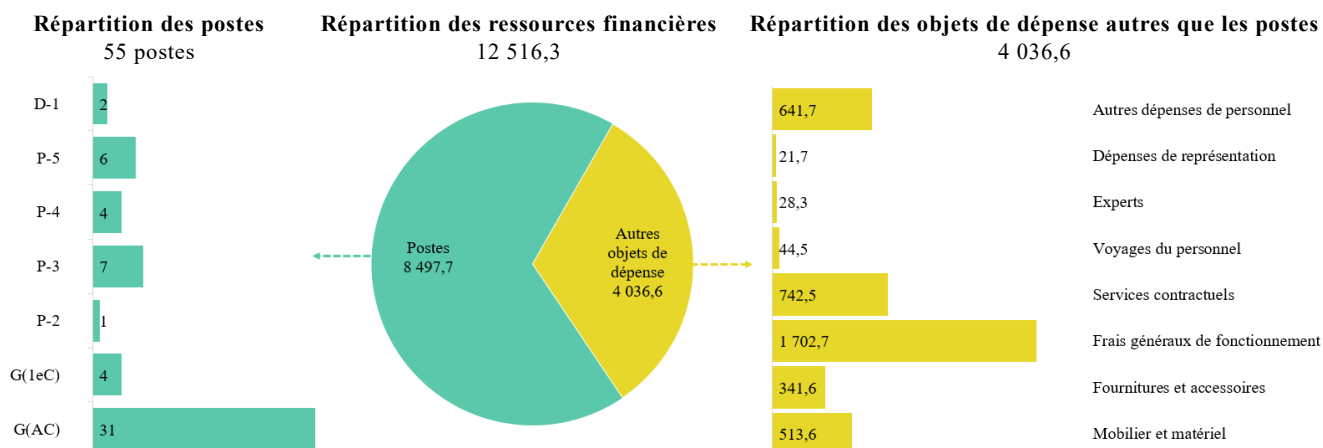
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	9 464,2	8 479,7	–	–	–	–	8 479,7
Autres objets de dépense	2 755,2	4 036,6	–	–	–	–	4 036,6
Total	12 219,5	12 516,3	–	–	–	–	12 516,3
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		35	–	–	–	–	35
Total		55	–	–	–	–	55

Figure 12.XVI

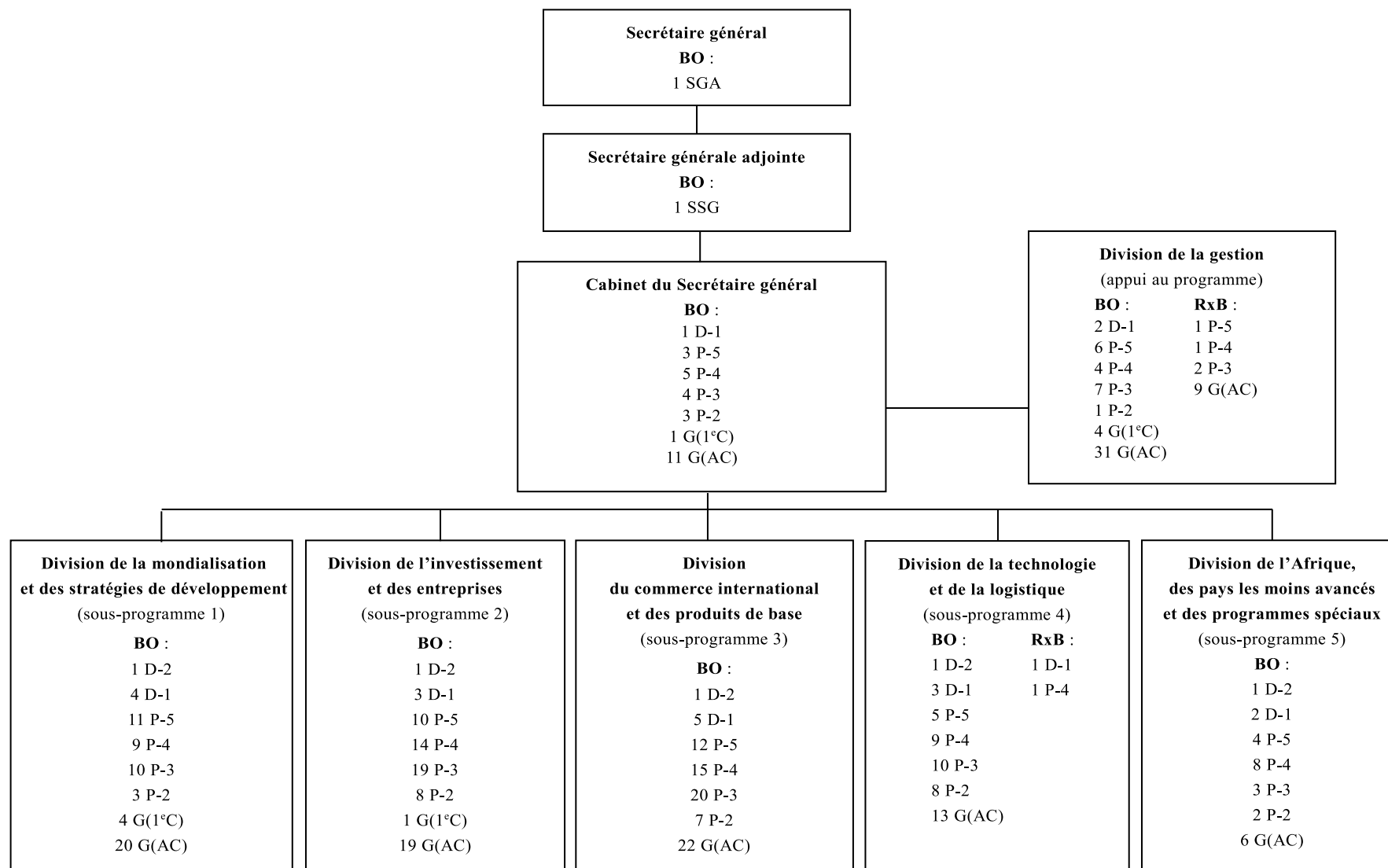
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Abréviations : BO =budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/74/7](#)

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). Tout en notant que la CNUCED s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget (par. IV.57).

Comme indiqué au paragraphe 12.112, la CNUCED sait toute l'importance qu'il y a à appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et a pris diverses mesures pour faire en sorte qu'elles soient davantage respectées. L'une des mesures consiste à suivre l'application des directives au moyen des tableaux de bord du système d'information de gestion et à communiquer les statistiques à la direction tous les mois. La CNUCED insiste sur le fait que les dérogations doivent être justifiées et fait tout son possible pour que les membres du personnel soit sensibilisés à cette question ; elle les encourage également à programmer les réunions et les conférences aussi tôt que possible.
